

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

COMPTE RENDU INTEGRAL — 44^e SEANCE

2^e Séance du Jeudi 7 Novembre 1963.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1964 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6720).

Art. 20 à 24 (suite).

Budgets militaires.

MM. Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (section commune et forces terrestres); Hubert Germain, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (section Air); Laurin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (section Marine); Fossé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (section Outre-Mer); de Tinguy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (essences et poudres); Le Theule, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées (considérations générales et forces terrestres).

Suspension et reprise de la séance.

M. Moynet, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Messmer, ministre des armées.

MM. Voilquin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées (section commune); Clostermann, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées (section Air).

Renvol de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 6740).

PRESIDENCE DE M. PIERRE PASQUINI, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1964 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n^{os} 549, 568).

[Articles 20 à 24 (suite).]

BUDGETS MILITAIRES

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 20, 21 et 22 et des budgets annexes des essences et des poudres figurant aux articles 23 et 24.

Voici les temps de parole disponibles dans ce débat, organisé sur neuf heures trente minutes :

Gouvernement, 2 heures 20 minutes ;
Commissions, 2 heures 20 minutes ;
Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., 2 heures 5 minutes ;
Groupe socialiste, 40 minutes ;
Groupe du centre démocratique, 35 minutes ;
Groupe communiste, 25 minutes ;
Groupe du rassemblement démocratique, 25 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 20 minutes ;
Isolés, 10 minutes.

La parole est à M. Roux, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la section commune et la section forces terrestres. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Claude Roux, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'honneur, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, de vous présenter quelques observations sur les crédits militaires.

Je me contenterai de souligner les aspects essentiels contenus dans ce projet de budget en vous demandant de bien vouloir vous reporter pour de plus amples détails aux deux rapports que j'ai rédigés et qui ont été distribués.

J'insisterai sur les aspects essentiels de ce projet de budget. Mais celui-ci n'est pas seulement intéressant en lui-même; étant donné qu'il se trouve en fait à la jonction de deux lois de programme successives, je voudrais saisir l'occasion pour mesurer le chemin parcouru.

Quel est le montant de l'effort demandé au pays sur le plan financier, quelles sont les réalisations actuelles, quel jugement porter sur les perspectives qui se dessinent, telles sont les trois têtes de chapitre qui servent de cadre à mon intervention.

Qu'est-ce d'abord que le budget des armées pour 1964? Ce budget est évidemment fort important — c'est une tradition — puisqu'il représente le cinquième des dépenses de l'Etat: 19.877 millions de crédits de paiement au titre III, se répartissant notamment en dépenses de fonctionnement pour 10.778 millions, soit 54,2 p. 100, et en dépenses d'équipement pour 9.101 millions, soit 45,3 p. 100.

Telle est la mesure de l'effort global qui est demandé au pays en 1964 pour la défense nationale.

Ainsi que M. le ministre des finances nous l'a déjà rappelé à cette tribune, ces crédits représentent une augmentation de 7,1 p. 100 par rapport aux crédits de 1963, alors que l'ensemble des dépenses civiles augmente de 11,2 p. 100.

Une première constatation s'impose: tout d'abord, la part des dépenses militaires dans l'ensemble du budget de la nation décroît régulièrement. C'est un point qu'il faut souligner. En 1960, la part des dépenses militaires était de 24,7 p. 100, en 1964 elle ne sera plus que de 20,5 p. 100. Par voie de conséquence, le pourcentage dans l'ensemble du produit national brut, qui a d'ailleurs continué à croître, n'est que de 5,1 p. 100, alors qu'en 1960 il était de 5,8 p. 100.

Deuxième constatation : les dépenses de fonctionnement — c'est-à-dire les crédits du titre III — diminuent. La proportion, qui est actuellement de 54 p. 100, est la plus faible que nous ayons connue depuis 1946 puisque, ainsi que je l'ai rappelé à l'Assemblée, le titre III des dépenses de fonctionnement a représenté certaines années, entre 1946 et 1954, jusqu'à 80 p. 100 des dépenses militaires. C'est la proportion la plus faible enregistrée jusqu'à présent.

Quelle en est la cause essentielle ?

Vous la connaissez, étant donné que nous avons déjà amorcé ce débat au mois de février dernier : c'est la déflation des effectifs consécutive à la cessation des opérations en Algérie.

Au 1^{er} janvier 1962, nous avions sous les drapeaux plus d'un million d'hommes. Au 31 décembre 1964, c'est-à-dire au terme de ce budget, nous n'aurons plus de 652.000 hommes. Si nous voulons prendre une autre référence, au 1^{er} janvier prochain nous aurons 300.000 hommes en moins qu'il y a trois ans et, à fin décembre 1964, nous aurons 377.000 hommes en moins.

C'est dire que l'effort de déflation des effectifs est particulièrement sensible.

Je disais que la cause essentielle de la déflation des effectifs était la cessation des hostilités en Algérie ; en effet, à compter du 1^{er} novembre 1963 le service militaire a été réduit à 16 mois, durée la plus faible enregistrée depuis 1946, alors que nous avons même vu un contingent — le contingent 34 2/C — accomplir trente mois de service militaire.

Enfin, il y a eu aussi comme cause de cette déflation, le renvoi dans leurs Etats d'origine de certains militaires servant dans l'armée française.

Les effets de cette déflation sont particulièrement sensibles dans l'armée de terre puisque de 366.000 hommes au 1^{er} juillet 1954, nous allons descendre au terme de ce budget, à 349.000 hommes, c'est-à-dire le chiffre le plus faible que nous ayons connu.

Conséquences financières de cette déflation d'effectifs : en dépit de la majoration des traitements et des soldes et de quelques augmentations, le titre III, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses de fonctionnement, a pu se maintenir à un niveau sensiblement égal à celui de l'an dernier, 56 millions de nouveaux francs en plus, ce qui est très faible.

Mais il faut aussi souligner que cette stabilisation du montant global des dépenses de fonctionnement a permis l'accroissement des crédits d'équipement.

Je fais toutefois quelques réserves à cet égard, car le maintien des crédits de fonctionnement à leur niveau de l'année 1963 a des conséquences regrettables, ainsi que les rapporteurs des diverses armes vous le diront tout à l'heure, sur l'entretien de l'ensemble des matériels.

Les crédits d'équipement, par contre, augmentent dans des proportions très sensibles puisque de 7.831 millions de francs ils vont passer à 9.101 millions en 1964, c'est-à-dire que par rapport à 1963 ils s'accroissent de 1.270 millions de francs ou, pour employer des chiffres qui frappent davantage l'imagination, 127 milliards d'anciens francs.

Cette augmentation profite essentiellement à la section commune, c'est-à-dire aux engins et à l'atome.

En vérité, le choix stratégique qui a été fait, depuis d'ailleurs fort longtemps — j'y reviendrai — se traduit dans ce budget d'une façon spectaculaire et particulièrement nette.

Ayant évoqué les structures du budget, faisons maintenant un tour d'horizon très rapide sur les réalisations qu'ont permis ces crédits et que permettront, en principe, les crédits au cours des années suivantes.

Quel est l'état de modernisation de nos forces armées ? La bombe atomique A qui, je le rappelle, fonctionne au plutonium et a une puissance de 50 kilotonnes — trois fois supérieure à celle d'Hiroshima — est opérationnelle et sa fabrication en série a commencé. Sa puissance, d'ailleurs, doit être augmentée dans les années qui viennent.

Le vecteur, c'est-à-dire l'avion qui doit transporter cette bombe, est le Mirage IV. Trois appareils de présérie sont aux essais et permettent l'entraînement des équipages. Les performances de cet avion ont été sensiblement améliorées, dans son système d'armes d'abord et par son ravitaillement en vol ensuite.

C'est pour permettre ce ravitaillement en vol, pour « allonger ses jambes », que l'on a commandé douze appareils K. C.-135 américains de ravitaillement en vol, qui devront être livrés dans le courant de l'année 1964.

Cela concerne la première génération de la force nucléaire stratégique, c'est-à-dire le vecteur avion.

Il faut aussi que nous fassions le point de la deuxième génération de la force nucléaire stratégique, c'est-à-dire essentiellement la bombethermonucléaire qui doit être transportée,

soit peut-être par avion, soit plus vraisemblablement par fusée ou par sous-marin.

Quel est l'état d'avancement de Pierrelatte ? Pierrelatte est une usine qui, vous le savez, doit essentiellement fournir de l'uranium 235, valable aussi bien pour les besoins militaires que pour les besoins civils, ce qui est un élément extrêmement important.

L'avancement de Pierrelatte suit le « planning » prévu. L'usine basse commencera à produire de l'uranium enrichi à 2 p. 100 au début de 1964. Pour l'usine moyenne, les travaux de génie civil sont terminés. Pour l'usine haute, les fondations sont en cours. Enfin, l'usine très haute, c'est-à-dire le point terminal où l'enrichissement de l'uranium sera porté à 90 p. 100, est quasiment définie.

Quel est le coût de Pierrelatte, ce qui vous intéresse tous ? Evalué aux conditions économiques de fin 1963, ce coût est de 5.027 millions de francs, plus exactement 503 milliards d'anciens francs, non compris, il est vrai, l'usine d'hexafluorure d'uranium, ainsi que l'usine des barrières et les logements du personnel.

Vous savez que c'est à Cadarache qu'on expérimente le moteur du sous-marin nucléaire. Ces travaux avancent normalement. La coque et les approvisionnements ont été fournis au titre du budget de 1963. En 1964, il doit être mis en chantier lorsque la coque du sous-marin expérimental classique pour le lancement des engins sortira de la forme actuelle.

Je vous rappelle, en effet, qu'on avait décidé que pour servir d'expérience aux engins, ce serait la coque du sous-marin Q 244 qui servirait de plateforme expérimentale. Cette plateforme expérimentale va quitter la cale l'année prochaine pour laisser la place à la coque du sous-marin nucléaire.

En ce qui concerne les fusées, des essais et des études très poussés ont été faits et des résultats ont été obtenus dans les domaines des structures et du guidage. Quant aux champs de tir, vous savez qu'il en existe essentiellement deux : celui de Reggane et celui de In-Ekker dans le Sahara. En principe, on doit actuellement faire construire un champ de tir dans le Pacifique. Il faut ajouter le champ de tir des Landes qui sera uniquement destiné à l'expérimentation des fusées.

Telles sont les indications que je voulais donner sur la force nucléaire stratégique ainsi que sur l'état d'avancement et de modernisation de nos forces.

En ce qui concerne l'armée de terre, un effort a été fait pour sa revalorisation. En particulier, les brigades françaises en Allemagne ont reçu leur dotation en chars A. M. X. de 13 tonnes et en engins SS II, en véhicules V. T. T.-A. M. X. et jeeps. Je dois, toutefois, signaler le retard considérable qui existe dans le domaine des camions et des camionnettes.

Un effort est à noter dans le projet de budget pour 1964, en ce qui concerne l'aviation légère, plus exactement les hélicoptères, le dispositif d'engins Hawk contre avions, les munitions pour les rampes Honest John et Hawk ainsi que les transmissions. Enfin, je note avec satisfaction que, dans ce projet, sont incluses les premières autorisations de programme pour le char moyen de 30 tonnes dont les forces françaises en Allemagne ont évidemment un très urgent besoin.

Votre rapporteur a insisté pendant trop longtemps sur la nécessité de donner suffisamment de mobilité à nos troupes terrestres pour qu'il ne s'estime pas satisfait de l'accélération donnée aux constructions d'engins Gillois de franchissement.

Telles sont rapidement exposées les réalisations et les perspectives pour l'armée de terre. Je laisserai à M. Germain et à M. Laurin, respectivement rapporteurs de la section air et de la section marine, le soin de souligner les réalisations intéressant ces deux armes.

Pour la marine, toutefois, je dirai que l'année 1963 aura été une grande année, puisqu'elle aura vu la mise en service du porte-avions *Foch*, que le porte-hélicoptères *La Résolue* est aux essais, que deux avisos sont entrés en service actif, ainsi que le bâtiment *Rhin* de support logistique et sept sous-marins de 700 tonnes et qu'a été poursuivie la refonte de l'armement aérien des escorteurs.

Bref, la marine nationale, à l'heure actuelle, est un instrument de qualité concentré surtout autour de l'aéronavale pour la lutte anti-sous-marine.

Il me reste à porter un jugement sur l'exécution financière et l'efficacité de la loi de programme.

Trois critiques, vous le savez, mesdames, messieurs, avaient été formulées contre la politique de défense qui était définie dans cette loi de programme militaire. On avait affirmé : « Votre force nucléaire stratégique est financièrement coûteuse, militairement inefficace et politiquement dangereuse ».

Pour apprécier les résultats, nous reprendrons ces trois points.

Notre force nucléaire stratégique, a-t-on dit d'abord, est financièrement coûteuse. Il est certain que les délais de mise sur pied de la force nucléaire stratégique ont été tenus, à quelques semaines ou mois près. Tout dépend des matériels mais, dans l'ensemble, les délais sont respectés. Il faut, toutefois, ajouter en toute franchise que le coût a dépassé sensiblement les prévisions puisque huit milliards de crédits auront été consommés à la fin de l'année prochaine, au lieu des six milliards qui avaient été prévus dans la loi de programme.

M. Arthur Ramette. Six cents milliards ! Au lieu de les dépenser, il vaudrait mieux agir pour que la viande de bœuf ne coûte que cinq francs le kilo !

M. Claude Roux, rapporteur spécial. Je vous donnerai toutes précisions.

L'usine de Pierrelatte, qui devait coûter 1.150 millions de francs, entraînera, je l'ai indiqué, une dépense de cinq milliards.

Des hausses de prix que vous connaissez tous sont intervenues ; des aléas techniques sur lesquels je ne reviendrai pas, car ils ont été suffisamment exposés ici lors des débats précédents, se sont produits. Je préciserai seulement que cette augmentation des dépenses est, dans une certaine mesure, normale. Mais j'ajouterai que cette modernisation des forces de défense et cet effort consenti en faveur de la force nucléaire stratégique ont été réalisés au détriment de la modernisation de l'armée de terre, et quelquefois même de la modernisation des appareils classiques de l'armée de l'air ainsi qu'au détriment de certains constructions navales.

Certes, je ne formulerai pas de grief à l'encontre du Gouvernement en ce qui concerne l'armée de terre car, hélas ! notre armée menait en Algérie des opérations et, de ce fait, toute modernisation était prématurée. Mais nous n'avons pu rester à l'intérieur de cette enveloppe financière raisonnable que parce que la cessation des hostilités en Algérie, en permettant la réduction de la durée du service militaire, en entraînant la déflation des effectifs, nous a ouvert des possibilités financières importantes. Les crédits prévus ont été largement consommés, mais dans l'ensemble nous restons dans des normes acceptables.

Un point nous préoccupe cependant : qu'en sera-t-il dans les années prochaines et quelles sont les perspectives ?

Il faut très franchement préciser que les crédits pour la force nucléaire stratégique et les crédits d'équipement en général continueront à croître jusqu'aux environs de 1967. L'usine de Pierrelatte, en effet, ne commencera vraiment à produire de l'uranium très enrichi que dans le courant ou à la fin de 1967.

En attendant, étant donné que des autorisations de programme considérables ont été ouvertes sans la couverture corrélative de crédits de paiement, un accroissement régulier des dépenses d'équipement sera enregistré. Ce n'est pas là une surprise puisque, ainsi que M. le ministre des finances l'a toujours exposé aussi bien à la commission des finances qu'à l'Assemblée, il avait été prévu que, dès que la cessation des hostilités en Algérie le permettrait, on continuerait à faire un effort particulier en ce qui concerne les dépenses d'équipement.

La critique des dépenses militaires françaises, jugées excessives, est souvent faite. Il convient de ne pas mesurer notre effort sur le plan local, mais de le situer dans le cadre des efforts faits par nos alliés pour la défense. La comparaison est, certes, difficile parce que la dissimulation est une pratique constante et générale dans les budgets étrangers — en particulier dans le budget de la Russie (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*) — et que les imprécisions de bonne foi ne facilitent pas la tâche.

J'ai procédé dans mon rapport à une étude globale des dépenses et je me bornerai ici à citer le chiffre des dépenses militaires par habitant.

Le montant des dépenses militaires par habitant est aux Etats-Unis de 289 dollars, en U. R. S. S. de 146 dollars, en Grande-Bretagne de 108 dollars, en France de 95 dollars, en Allemagne de 92 dollars, en Italie de 24 dollars.

C'est dire qu'en additionnant les dépenses militaires de la France, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et de l'Italie on aboutit à cette constatation troublante que l'ensemble n'atteint que le tiers des dépenses militaires américaines. Mais surtout, pour répondre à certaines critiques, nous devons remarquer que les dépenses militaires de la France sont sensiblement du même ordre de grandeur que celles de l'Allemagne fédérale et inférieures à celles de la Grande-Bretagne.

Par conséquent, nous appliquons des normes financières tout à fait raisonnables.

Quant au problème de la stricte efficacité, nul ne peut porter un jugement sur la valeur de nos forces armées et plus parti-

culièrement de nos forces nucléaires. Seule l'expérience nous départagerait ; mais nous souhaitons tous qu'elle n'ait jamais l'occasion de se produire.

Le mérite essentiel de la force nucléaire stratégique constituée par la France, c'est qu'elle répond à des nécessités absolues, à des impératifs stratégiques.

Je rappelle quelques données fondamentales du problème. La Russie maintient en Europe plus de 160 divisions avec ses satellites. Elle a fait un effort sérieux de modernisation de ses forces armées de terre, elle a poussé la recherche dans le domaine des gaz de combat, elle développe ses moyens bactériologiques.

En face de sa masse de combat de trois millions d'hommes qui pourrait partir à la conquête de l'Europe, nous n'avons hélas ! qu'un nombre de divisions fort insuffisant. (*Interruptions sur les bancs du groupe communiste.*)

Lors de la visite par une délégation de la commission des finances de diverses bases O. T. A. N. d'Europe, nous avons posé à tous les commandants en chef de théâtres d'opérations cette question : êtes-vous en mesure de répondre par des moyens classiques à une attaque massive des forces soviétiques en Europe ? Tous, sauf un, ont répondu : il n'est pas possible d'enrayer une attaque massive des forces soviétiques sans avoir recours au feu nucléaire. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste. — Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Cela gêne les députés communistes ?

M. Théo Vial-Massat. La Russie a-t-elle jamais attaqué la France ?

M. Claude Roux, rapporteur spécial. Le seul problème pour des nations européennes est donc de savoir comment se défendre éventuellement contre des attaques classiques. Pour cette défense, outre des divisions et des moyens classiques, nous devons jusqu'à présent ne compter exclusivement que sur le feu atomique américain, c'est-à-dire uniquement sur la volonté américaine d'utiliser l'arme nucléaire.

C'est une erreur de croire que la Russie a amené son effort et, sur ce point, je ne partage pas l'opinion de mon collègue rapporteur de la commission de la défense nationale qui estime, parlant de la Russie, que le diable devient maintenant de bonne composition. Qu'il soit jeune ou qu'il soit vieux, le diable reste le diable. Aucun pacte n'est possible avec lui. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. — Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Théo Vial-Massat. De Gaulle n'a pas dit cela en 1944 !

M. le président. Monsieur Vial-Massat, je vous rappelle à l'ordre.

M. Claude Roux, rapporteur spécial. Il faut combattre le diable et exorciser ceux qu'il possède. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

Les incidences du programme atomique et spatial sur l'ensemble de l'économie posent un problème important qui sera certainement évoqué au cours du débat.

Je l'ai dit, l'uranium 235 qui sera produit par l'usine de Pierrelatte aura aussi des usages civils puisque les réacteurs, en particulier dans les zones éloignées de sources d'approvisionnement en énergie, fonctionnent à l'heure actuelle avec l'uranium enrichi dont le prix est compétitif.

Est-ce à dire que la force nucléaire est suffisante pour assurer notre défense ? Je ne le pense pas. Nous sommes obligés de développer nos moyens conventionnels, en particulier notre armée de terre, pour des raisons politiques et militaires : d'abord, nous sommes membres d'une alliance ; ensuite, il faut adapter la riposte à la nature de la menace.

En outre, en développant nos forces terrestres et aussi nos forces opérationnelles du territoire nous pouvons arriver à décourager l'adversaire par un renforcement de la dissuasion. Il s'agit, en dernier lieu, de faire participer la nation à sa défense.

Mesdames, messieurs je ne veux pas amorcer une longue discussion sur les structures de l'armée. Mais il est certain que, dans les années prochaines, nous devons reviser fondamentalement les structures de nos armées en fonction d'impératifs militaires et financiers.

En effet, même si la guerre ne prend pas une forme nucléaire, les troupes seront appelées à combattre dans une ambiance nucléaire ; l'autre jour, en assistant aux manœuvres de Valdahon, nous avons tous pu constater que les structures actuelles de l'armée étaient particulièrement inadaptées. C'est donc vers une refonte de ces structures que nous devons nous orienter. C'est

dans cet esprit, je l'espère, que le Gouvernement prendra les options nécessaires. C'est dans cette voie que nous devons nous engager afin que notre effort de défense soit supportable financièrement et valable techniquement.

Je vais conclure. La force stratégique nucléaire, nous l'at-on dit, est dangereuse. En réalité, actuellement aucun lien avec nos alliés n'est rompu. La coopération est même beaucoup plus étroite qu'il n'apparaît avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, voire avec d'autres pays européens.

Notre avance technologique par rapport à nos voisins du continent nous confère aujourd'hui des devoirs. Le moment est venu, certes, pour l'Europe de prendre conscience de sa personnalité, de ses responsabilités et du rôle qu'elle peut jouer dans le maintien de la paix. Ce ne sera peut-être pas le moindre mérite du fait atomique considéré en lui-même que de nous obliger à rénover nos structures militaires démodées et que d'obliger l'Europe à s'unir. C'est la condition de la paix.

Mes chers collègues, sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances conclut à l'adoption des crédits militaires, aussi bien de ceux de la section commune que de ceux de la section des forces terrestres. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Germain, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la section air. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Hubert Germain, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, le projet de budget pour l'armée de l'air qui se trouve aujourd'hui soumis à discussion devant l'Assemblée nationale a été approuvé par la commission des finances. Cette approbation a toutefois été accompagnée d'un certain nombre d'observations que je reprendrai dans le quart d'heure qui va suivre, vous renvoyant, pour l'analyse complète et détaillée des différentes mesures, à mon rapport écrit que vous devez avoir entre les mains.

Ce document, d'ailleurs, ne saurait être dissocié du rapport annexe rendant compte des activités des sociétés nationales de construction aéronautique que j'ai également eu l'honneur de soumettre à la commission des finances. Celle-ci a bien voulu faire siennes les réflexions et conclusions de votre rapporteur.

Phénomène sensible dans le budget des armées, nous constatons plus particulièrement dans le projet de budget pour l'armée de l'air une progression du pourcentage des crédits afférents aux dépenses en capital et, par compensation, la diminution correspondante de celui des dépenses ordinaires de fonctionnement.

Ce mouvement traduit, en fait, la poursuite et la modernisation de nos forces aériennes, compte tenu des objectifs fixés par le Gouvernement, et la diminution voulue de nos effectifs moyens budgétaires.

Ceux-ci, arrêtés à 125.124 hommes pour 1964, s'établissent à un niveau inférieur de 16.000 hommes à celui de 1962, avant qu'aient été rendues possibles les mesures d'allègement dues à la fin des hostilités en Algérie.

Une première observation très importante porte sur l'hémorragie ininterrompue des effectifs spécialisés de l'armée de l'air. J'avais eu l'occasion, l'année dernière, dans mon rapport sur ce même budget, ainsi qu'à cette tribune d'ailleurs, de mettre un accent particulier sur ce grave problème.

Le déséquilibre qui en est résulté s'est encore accru en 1963. Il ne s'est nullement trouvé compensé par une augmentation des engagements, déjà largement insuffisants. A titre indicatif, ceux-ci représentent une diminution en pourcentage de 35,7 p. 100 par rapport à ceux de 1962. Dans de telles conditions, votre rapporteur ne s'explique pas les raisons pour lesquelles un effort spécial n'a pas été entrepris pour le personnel de l'armée de l'air, particulièrement apprécié, de surcroît sollicité par le secteur privé et qui ne bénéficie d'ailleurs pas de revalorisations de primes d'engagement et de rengagement déjà accordées à l'armée de terre.

N'oublions pas qu'il y a, en fin de compte, de la solidité et de la validité de notre effort général de modernisation de nos forces.

En ce qui concerne le matériel et le fonctionnement des armes et services, dont les crédits diminuent de 4.800.000 francs en 1963 pour s'établir à 598 millions de francs en 1964, j'ai été amené à mettre l'accent sur la faiblesse des crédits concernant les carburants.

Les mesures de compression sur ce chapitre constituent, lors de l'établissement du budget des armées, des mesures tentantes,

et je devrais ajouter traditionnelles, pour permettre à ce département ministériel de demeurer dans l'enveloppe budgétaire fixée.

Il convient de souligner devant l'Assemblée que de telles dispositions ont des limites. Elles présentent, en outre, le grave et double inconvénient de réduire, pour nos pilotes, l'entraînement et la formation, déjà fort insuffisants.

Il me faut souligner les chiffres très faibles qui sont prévus dans ce domaine pour 1964 : douze heures par pilote et par mois sur avion d'armes et treize heures sur avion d'entraînement.

Telles sont les mesures prévues pour 1964. Elles empêchent, par contre-coup, la connaissance exacte du rythme d'usure des matériels nouveaux, comme la détermination éventuelle de nouveaux seuils de fonctionnement et d'adaptation de nos appareils à leur mission au-dessus d'un nombre d'heures de vol assez important.

En ce qui concerne les transports aériens, il convient de noter une utilisation médiocre de nos moyens. Il y a là constatation et non critique, mais il faut souligner l'intérêt qu'il y aurait pour les compagnies civiles de navigation aérienne à traiter avec nos formations en matière de transport à la demande, plutôt que de s'adresser d'emblée à des compagnies étrangères. Notre potentiel actuel y pourvoirait largement dans certains cas.

En résumé, le volume des dépenses ordinaires diffère peu de celui de 1963 et votre rapporteur regrette de ne pas y trouver les dispositions souhaitables quant à la situation des personnels, c'est-à-dire l'élévation du taux d'activité des personnels navigants comme des appareils.

J'aborde maintenant, mes chers collègues, le domaine des dépenses en capital, me contraignant à entrer dans le détail de certaines répartitions de crédits.

Un bref rappel des chiffres vous indiquera que les autorisations de programme passent de 3.148.500.000 francs en 1963 à 3.042.900.000 francs en 1964, dont la ventilation est la suivante : études, recherches et prototypes, 530 millions de francs ; investissements techniques et industriels, 172.750.000 francs ; fabrications, 2.216.910.000 francs ; infrastructures logistiques, opérationnelles et de stationnement, 126.250.000 francs.

De leur côté, les crédits de paiement connaissent, par rapport à 1963, les variations suivantes : 2.238 millions de francs en 1964, contre 2.214 millions de francs en 1963, soit une augmentation de 1 p. 100.

Ces crédits se ventilent comme suit : études et prototypes, 503.500.000 francs ; investissements techniques et industriels, 110 millions de francs ; fabrications, 1.479.800.000 francs ; infrastructures, 145 millions de francs.

Traitant de prime abord des investissements techniques, la commission des finances note une forte progression des autorisations de programme qui passent de 75 millions de francs en 1963 à 172.700.000 francs en 1964.

Ces crédits concernent pour 134 millions des investissements liés à des matériels militaires et pour 38.700.000 francs des investissements liés à des matériels civils.

Il ne faudrait pas que l'Assemblée soit tentée de conclure qu'il s'agit là d'investissements secs et propres à une opération déterminée. Ils sont liés à l'évolution de certains de nos programmes futurs militaires et civils en matière aéronautique, à la reconnaissance complète du domaine supersonique dépassant Mach 2.

Notons également une diminution importante du chapitre réservé à l'infrastructure, les principales opérations étant lancées.

Telles sont, mesdames, messieurs, les premières et rapides observations de votre rapporteur avant l'examen du chapitre des études et fabrications de matériels aériens.

Ces matériels ne concernent pas uniquement les matériels en vol, mais également les matériels afférents aux télécommunications dont j'aborde l'examen.

Le fait marquant est la diminution de 4 millions de francs des autorisations de programme qui s'élèvent à 356.900.000 francs, alors qu'on constate, en revanche, une progression des crédits de paiement qui viennent s'établir à 277.600.000 francs, en augmentation de 22.600.000 francs par rapport à 1963.

Que traduit cette évolution ? Un premier fait grave : celui de la stagnation en matière de commandes afférentes à la réalisation de programmes primordiaux. Les crédits de paiement débloqués ne permettront aucun lancement de commandes importantes avant la fin de l'année. Il en découlera ainsi un report de nos échéances pour la constitution de nos forces telle qu'elle est à l'heure actuelle prévue.

J'aborderai maintenant le chapitre des études et fabrications de matériels aériens proprement dit.

Il sera toujours nécessaire de souligner, puisque ceux qui le savent ont parfois tendance à l'oublier, combien, dans les industries de pointe, les études sont primordiales. L'industrie aéronautique est de celle-là.

Les voies nouvelles de la technique, les exigences impérieuses du maintien de notre potentiel intellectuel comme de notre potentiel technique à un niveau conforme à notre vocation nous imposent des efforts longs, continus, variés et complexes.

Toute rupture dans le rythme de nos explorations marque un recul de nos positions. Ce qu'un supplément de crédits permet parfois de rattraper d'une année à l'autre sur le plan industriel ne le permet pas toujours en matière de recherches et de moyens d'essais.

M. André Moynet, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien !

M. Hubert Germain, rapporteur spécial. Les cycles de création sont longs — ne l'oublions pas — et tout relâchement est finalement préjudiciable à notre industrie et à notre économie.

A ce titre, les variations de régime depuis le budget de 1963 ont provoqué une inquiétude chez votre rapporteur.

Un bref rappel vous indiquera l'évolution des autorisations de programme de 1962 à 1964 : 897 millions en 1962, 754 millions en 1963, 666 millions en 1964.

L'évolution des crédits de paiement est de même nature : 733 millions en 1962, 702 millions en 1963, 721 millions en 1964.

En fait, ces crédits ne vont couvrir que des études et des mises au point sur des programmes en cours. Seuls des débuts d'études sur l'avion léger de transport Bi-Astazou et l'avion école et d'appui tactique seront financés en 1964.

Votre rapporteur, regrettant l'insuffisance des crédits pour la mise au point des moteurs qui doivent équiper les Mirage IV et éventuellement les Mirage III-V, estime que des efforts financiers dans ce domaine sont à faire dans le cadre de nouvelles séries car, si elles sont escamotées, on aboutirait à des déboires lors de l'entrée en service de ces types d'appareils.

Sans doute l'annonce de la venue devant le Parlement d'une deuxième loi de programme propre à certains équipements militaires vient-elle apporter à notre pessimisme une certaine atténuation. Cependant, quel que puisse être le choix définitif, les études en certains domaines devraient être déjà amorcées, tant il est vrai qu'une loi de programme finissante doit apporter les premières configurations de la suivante, au moins en ce qui concerne le choix de certains matériels.

Ouvrant une parenthèse, de la lumière de l'expérience vécue à travers la première loi de programme, je souhaiterais qu'indépendamment de l'enveloppe financière fixée, le Gouvernement ait le souci d'une certaine souplesse qui se traduirait, en cours de planification, par une adaptation des programmes aux nécessités techniques qui pourraient naître.

En attendant, baisse du volume des crédits d'études ; par voie de conséquence, baisse du niveau des bureaux de recherches de nos sociétés nationalisées ou non ; incertitudes non encore levées sur les orientations d'avenir, tel est, en matière d'aéronautique, l'apanage de ce budget de 1964 pour l'armée de l'air.

En ce qui concerne les fabrications, il est nécessaire de bien situer le problème. Votre rapporteur tient à souligner la situation paradoxale de précarité dans laquelle se trouve l'industrie aéronautique au terme d'une année qui vient de consacrer son haut degré de technicité.

Le collectif du mois de juillet 1963 permettait d'espérer que le plan intérimaire destiné à couvrir le hiatus entre la première et la seconde loi de programme aurait rempli son rôle dans la mesure où il aurait été accompagné d'un substantiel volume de crédits de paiement.

En 1964, figurent au budget 1.548 millions d'autorisations de programme destinés à couvrir les opérations nouvelles concernant le cargo de 8 tonnes, Transall ; le Mirage IV ; le réacteur Atar 9 K ; l'avion d'entraînement CM 170 ; l'avion de transport à décollage court, Bréguet 941 ; le Mystère XX et un certain nombre de rechanges.

Il convient d'ajouter, pour mémoire, les 351 millions d'autorisations de programme, assortis de 45 millions de crédits de paiement, qui sont inscrits au budget de la section marine et qui sont destinés à compléter le financement de la première tranche de Bréguet 1150 — patrouilleur Nato — 87.400.000 francs d'autorisations de programme et 16.200.000 francs de crédits

de paiement qui figurent aux budgets de la section forces terrestres et de la section marine, presque exclusivement pour l'achat d'hélicoptères.

Quelle est la situation par type d'appareils ? Leurs succès nous les ont rendus familiers ; aussi pouvons-nous examiner leur cas un à un au terme de l'année 1963 comme dans la perspective de l'année 1964 :

Baisse de la cadence de sortie des Mirage III par épuisement du programme en cours et essoufflement sur le plan des exportations ; augmentation de douze unités du nombre de nos Mirage IV, ce qui constitue une mesure nouvelle ; mise au point du Mirage III V dans la perspective d'utilisation de la nouvelle technique du décollage vertical ; nécessité d'une pré-série importante dans ce domaine et intérêt qu'il y aurait d'en faire la base d'un nouveau stade de coopération internationale et, en particulier, franco-allemande ; développement du programme Bréguet Atlantic, succès remarquable sur le plan de la coopération internationales.

Votre commission déplore, à cet égard, l'abaissement de 30 à 20 appareils des engagements français et le report de la deuxième tranche de 40 appareils au budget de 1965. Espérons que le démarrage de l'opération ne sera pas retardé dans le courant de 1964. Pour le Bréguet 941, les mises au point souhaitées par le Gouvernement se poursuivent. Peut-on espérer, monsieur le ministre, que la deuxième loi de programme ouvrira à cet appareil révolutionnaire en matière de décollage et d'atterrissage court une carrière certaine sur le plan national en même temps que son lancement à l'étranger, déjà conquis par sa technique ?

A noter : ralentissement des ventes d'hélicoptères du type Alouette 2 et 3 ; mise au point, mais restriction des espoirs en ce qui concerne le développement des Super-Frelons. Par contre, définition d'un hélicoptère de manœuvre. Aurait-il lui aussi la vocation internationale ?

Tout cela constitue autant de constatations et d'interrogations de la part de votre commission des finances.

En ce qui concerne le domaine des engins, on doit noter avec satisfaction leur bonne marche et leur bon développement plus particulièrement pour le Matra 530 air-air et le A. S. 30 air-sol de Nord-Aviation.

Les crédits de paiement dans ce domaine s'établissent dans le projet de budget à 1.007.200.000 francs, en augmentation de 127.200.000 francs par rapport à ceux de 1963.

Mais alors, où est la menace de crise tant agitée par certains comme un épouvantail ?

Indépendamment de la modestie de nos efforts en certains domaines, notamment pour amorcer de façon concrète le programme de stabilisation, on constate chez nos industriels différentes baisses de régime.

Les ventes de Caravelle tendent à diminuer et, déjà, la cadence de sortie de cet appareil a été modifiée. Une baisse des demandes en matière de Mirage a également été constatée ainsi qu'une baisse des commandes d'hélicoptères.

L'industrie aéronautique, par l'intermédiaire de son union intersyndicale, a pu établir, en liaison étroite avec M. le ministre des armées, les prévisions d'activité pour les cinq prochaines années.

En ce qui concerne la charge sûre et en l'état actuel des commandes, les graphiques réalisés font apparaître une baisse notable et brutale des plans de charge dans un proche avenir.

Dans la mesure où les hypothèses déjà retenues par le Gouvernement pour le collectif de 1963 et où les perspectives de la deuxième loi de programme pourront être tenues pour définitives, on en arrivera dans l'industrie des cellules à un niveau comparable à celui de 1963.

Encore faudrait-il que certaines prévisions à l'exportation trouvent aussi rapidement leur concrétisation. Les succès en ce domaine dépendront — nous tenons à le souligner — pour une bonne part de la foi que manifesterà le Gouvernement dans la vocation de certains matériels tels que le Transall, le Bréguet 941, le Mirage III-V.

Les exportations constituent à l'heure actuelle le véritable secteur sensible et échappent pour une large part à la planification. Des conversations que votre rapporteur a eues avec M. le ministre des armées, il ressort que la nécessité d'une planification des programmes dans un secteur de pointe aussi sensible que l'industrie aéronautique n'a pas échappé au Gouvernement.

Nos clients intéressés par nos techniques et leurs résultats sont arrivés dans certains domaines à la saturation de leurs possibilités financières et au terme de leurs objectifs commerciaux ou militaires de l'heure.

Si l'aide à l'exportation peut être une garantie de développement comme dans le cas de l'opération Mystère XX, elle ne doit pas, pour autant, faire oublier la nécessité pour l'industrie aéronautique de s'organiser par une meilleure répartition des sous-traitances et une meilleure et plus efficace utilisation de son potentiel industriel.

Me tournant maintenant vers M. le ministre des armées et à travers lui vers le Gouvernement, je lui dirai : « Vous aussi, messieurs les ministres, ayez le souci d'une tutelle plus efficace et moins divisée qu'elle ne l'est. Ce n'est qu'au prix de tous ces efforts que nous arriverons à dominer ces problèmes à long terme dont l'échéance certaine ne doit pas nous être masquée par un gonflement momentané et illusoire en fin de compte de nos plans de charge à court terme ».

De récentes dispositions propres au développement des marchés d'armement viennent encore d'être compliqués : les décisions du ministre des armées devraient être, une fois de plus, soumises à un nouvel examen du ministre des finances.

Elles illustrent les difficultés rencontrées par l'autorité de tutelle, compliquent et alourdissent inutilement des relations qui, sur le plan technique, ne demandent qu'à se développer davantage encore.

En conclusion, votre rapporteur tient à souligner la dominante principale de ce budget adopté par le Gouvernement dans le cadre de ses plans de défense qui est de comprimer ses dépenses ordinaires au profit des dépenses en capital — forces stratégiques nucléaires et aviation d'intervention, de reconnaissance et d'appui.

Si les observations sont réduites en ce qui concerne les titres III et IV, il convient de mettre l'accent sur l'insuffisance des primes d'engagement et de rengagement en face des possibilités ouvertes par ailleurs à un corps de sous-officiers spécialistes de haute qualité technique.

Toutefois, si les autorisations de programme sont en nette progression par rapport à 1963 en ce qui concerne les dépenses en capital, au titre V, il n'en demeure pas moins qu'une menace pèse sur notre industrie aéronautique, dont pâtiraient en fin de compte nos forces aériennes s'il n'y était porté remède en temps opportun.

Ces menaces ne sauraient être résolues à court terme uniquement par l'alimentation des plans de charge, mais à échéance plus ou moins longue, par une planification peut-être financièrement rigide, mais souple dans son exécution, c'est-à-dire capable de s'adapter aux situations nouvelles, par une réorganisation de la tutelle trop dispersée dont les méthodes ne sont pas toujours complémentaires, mais bien souvent divergentes, par une adaptation de l'industrie aéronautique aux possibilités nationales.

Enfin, aux uns comme aux autres ne doit pas échapper le sens de l'évolution à venir. Le virage est maintenant pris vers l'ère des engins. C'est en fonction de cette perspective nouvelle et compte tenu de la vie encore longue que l'aviation pilotée a devant elle que l'emploi de nos moyens industriels et techniques très efficaces doit être désormais envisagé.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances a approuvé le budget de l'armée de terre présenté par le Gouvernement dans le cadre du budget de 1964. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. Avant de donner la parole à M. Laurin, je rappelle à l'Assemblée que le débat a été organisé sur une durée de neuf heures trente, ce qui en laisse prévoir le terme à trois heures du matin, si MM. les rapporteurs et les orateurs respectent exactement leur temps de parole. Or, tel n'a pas été le cas pour les rapporteurs que nous venons d'entendre.

Tout dépassement du temps de parole devant évidemment avoir pour conséquence une prolongation du débat au-delà de l'heure que je viens d'indiquer, je serai obligé, à mon grand regret, de retirer la parole aux orateurs s'ils n'observent pas scrupuleusement le temps par eux-mêmes indiqué.

Cela dit, la parole est à M. Laurin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la section Marine. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. René Laurin, rapporteur spécial. Mes chers collègues, j'analyserai rapidement les crédits de la marine et je dirai aussi à M. le ministre des armées quelle est notre position sur le problème important des arsenaux qui n'est pas traité dans ce budget mais qui préoccupe l'Assemblée unanime.

Le projet de budget de la marine pour 1964 représente un total de 2.917 millions de francs en crédits de paiement et de 1.852 millions en autorisations de programme.

La part du budget de la marine dans l'ensemble du budget des armées est de 14,87 p. 100, alors qu'elle était, l'an dernier, de 14,55 p. 100.

Par rapport à l'ensemble des charges définitives de l'Etat, ce budget ne représentera pour la nation qu'une charge d'environ 3,20 p. 100 au lieu de 3,24 p. 100 en 1963 et 3,70 p. 100 en 1961.

On constate donc une réduction progressive de la place de la marine militaire dans les dépenses de l'Etat.

La part donnée aux dépenses d'équipement par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui était de 41,8 p. 100 en 1963 atteindra 43,7 p. 100 en 1964.

Différentes remarques s'imposent à la suite de ces données statistiques.

Pour les dépenses de fonctionnement, la majoration des crédits de paiement est de 4,40 p. 100, mais porte en réalité sur les seuls crédits affectés au personnel au titre de la répercussion, en année pleine, des améliorations apportées en 1963 à la fonction publique.

Les crédits affectés à l'entretien et au fonctionnement du matériel ne subissent au contraire aucun changement, ce qui, cependant, compte tenu de la hausse des prix, entraînera inévitablement une réduction des moyens.

Pour les dépenses d'équipement, l'augmentation des autorisations de programme nouvelles, soit 36 p. 100, porte essentiellement sur les constructions neuves de la flotte et les fabrications de l'aéronautique navale. Mais il y a lieu de remarquer que 260.500.000 francs de ces autorisations de programme portent sur des réévaluations.

La hausse légère constatée dans les crédits de paiement, soit environ 13 p. 100, porte essentiellement sur des constructions neuves de la flotte et des fabrications de l'aéronautique navale, mais elle ne compense pas l'insuffisance des moyens de paiement par rapport aux engagements de dépenses.

Cette insuffisance, monsieur le ministre, qui s'est déjà fait jour en 1963 pour l'aéronautique navale, risque de s'aggraver très dangereusement si, en 1964 et au cours des années suivantes, les mesures nécessaires ne sont pas prises pour y remédier.

J'examinerai maintenant les dépenses de fonctionnement.

Les effectifs militaires de la marine, au 31 décembre 1964, s'élèveront à 75.206 officiers et marins, soit une réduction de 1.968 hommes.

Le plan d'amélioration des conditions d'avancement du personnel non officier — dernière tranche — sera appliqué. Cette mesure se traduit pratiquement par un élargissement de la pyramide des grades. Il faut espérer qu'elle mettra fin à une situation choquante à savoir que, en 1963, monsieur le ministre, un jeune marin mettait encore dix ans en moyenne pour devenir second maître.

Par contre, il n'est pas fait application au personnel de la marine des majorations substantielles des taux de primes d'engagement et de rengagement dont bénéficient les personnels de l'armée de terre alors que, dans la marine, le nombre des engagements est en baisse.

La commission considère cette situation comme regrettable.

Pour les personnels ouvriers, il est prévu 1.034 suppressions d'emploi à répartir entre différents ports. Par contre, il y a lieu de souligner que ces mêmes ports ont bénéficié des mutations d'ouvriers de la base de Bizerte à la suite de la fermeture de ce port.

Les crédits de paiement prévus pour les chapitres de combustibles, d'entretien de la flotte et d'entretien du matériel de série de l'aéronautique navale, bien qu'ils soient sensiblement au même niveau qu'en 1963, seront insuffisants par rapport aux besoins du fait des hausses de prix et du coût plus élevé de l'entretien du matériel technique moderne.

Des mesures de compression de dépenses s'imposeront : réduction des consommations de combustibles liquides, espacement des périodes de grand carénage, suppression de flottilles d'avions, limitation du nombre d'heures de vol par appareil, et d'autres encore.

Ces mesures, monsieur le ministre, ne sauraient être étendues sans risquer de porter gravement atteinte au bon état du matériel, à l'entraînement du personnel et également à son moral.

Je laisse à mon collègue M. Hébert le soin d'exposer plus longuement sur ces différents problèmes la réaction unanime des commissaires des finances et de la défense nationale.

Examinons maintenant les dépenses d'équipement.

Pour les constructions neuves de la flotte, les crédits de paiement prévus au titre des autorisations de programmes

anciennes devraient permettre de poursuivre, avec un certain ralentissement, il est vrai, les travaux en cours.

Les autorisations de programme nouvelles qui atteignent un chiffre plus important qu'en 1963, soit au total 789 millions, sont dotées, par contre, de crédits de paiement d'un montant faible de 95 millions.

Les autorisations de programme nouvelles concernent surtout — et cela intéressera je pense l'Assemblée — la poursuite de la construction du sous-marin expérimental et la mise en chantier du sous-marin atomique dont les approvisionnements en tôles ont été effectués au cours de cette année. La mise en chantier de ce submersible dont il a été tant parlé sera effective au milieu de l'année 1964.

Les autorisations de programme nouvelles concernent, d'autre part, l'inscription de la première tranche d'une nouvelle frégate, deuxième génération, de 7.000 tonnes, qui serait, en fait, du tonnage d'un croiseur; l'inscription de la première tranche d'un sous-marin classique du type Daphné; la construction d'un prototype de chasseur de mines; le financement nécessaire à l'adaptation — électronique et radar — des installations du porte-avions Foch et, en particulier, la mise en service des matériels nécessaires pour les avions Crusader; la continuation des grosses refontes et la modernisation des escorteurs en vue de leur adaptation aux engins Tartar.

Cependant, monsieur le ministre, le projet de budget ne fait pas mention de la troisième frégate de 4.400 tonnes dont l'autorisation de programme avait été maintenue au budget de 1963 grâce à un amendement présenté au cours des débats budgétaires mais qui impliquait, je dois le dire, le blocage de la dotation.

En fait, l'accroissement du prix des deux premières frégates, ainsi que vous en avez fait état, monsieur le ministre, devant différentes instances et notamment devant la commission, obligerait à renoncer à la construction de la troisième frégate.

La commission des finances aimerait, monsieur le ministre, que vous déclariez en séance publique que les crédits qui avaient été prévus pour cette troisième frégate seront affectés à la finition et au perfectionnement des deux premières. Nous aimerions aussi, avec votre accord, obtenir celui de M. le ministre des finances.

Pour l'aéronautique navale, les autorisations de programme nouvelles s'élèvent au total à 607 millions de francs et portent essentiellement sur la continuation des fabrications en cours.

Il s'agit, d'abord, du financement complémentaire de la fabrication de la première tranche d'avions Atlantic de grande exploration, destinés à remplacer les avions Neptune, soit 351 millions de francs.

Du fait des hausses considérables de prix, cette première tranche ne permettra la fabrication que de vingt appareils au lieu des vingt-sept initialement prévus.

Il faut espérer que le financement de la deuxième tranche figurera au budget de 1965 de manière à ne pas rompre la chaîne de fabrications.

Les premiers appareils de série doivent être livrés en juin 1965.

En second lieu, le financement complémentaire de l'acquisition des avions de chasse Crusader, nécessaire pour faire face aux dépenses accessoires telles que les droits de douane — 124 millions de francs — représente, dans l'esprit de la commission, un virement de chapitre à chapitre puisque l'Etat donne d'un côté ce qu'il reprend de l'autre.

L'autorisation de programme concernant le montant de l'achat proprement dit figurait, en effet, au budget de 1963. La livraison des premiers appareils doit intervenir fin 1964, mais il est à craindre que les moyens de paiement ne soient insuffisants en 1964 pour régler les échéances.

Je voudrais, en ce qui concerne l'aéronautique navale, faire écho — je me suis dispensé de poser une question écrite à cet égard — au problème des Etendard.

Vous savez que certaines missions avec ces appareils se sont terminées, dans les semaines précédant ce débat, par des accidents mortels.

Les flotilles d'assaut embarquées seront constituées d'Etendard IV d'ici huit mois environ. La commission espère que, d'ici là, il sera remédié aux défauts de jeunesse dont font preuve tous les appareils livrés.

La commission, monsieur le ministre, attire votre attention sur les accidents qui sont survenus dans une région que vous et moi connaissons bien et qui ne sont pas dus, comme certains l'ont prétendu, à des fautes de pilotage.

La grave déficience en intercepteurs ne sera comblée qu'à la fin de cette année, par la livraison de Crusaders.

La commission a eu à connaître aussi du problème des Super-Frelons.

A part une autorisation de programme de 16 millions de francs inscrite pour la fabrication d'hélicoptères Alouette III, il n'est rien prévu pour la fabrication de série des hélicoptères lourds Super-Frelon destinés à l'armement du porte-hélicoptères la Résolue et au remplacement des HSS 1.

Une incertitude règne sur cette fabrication du fait que, en raison de la défection de l'Allemagne fédérale, de l'armée de l'air et de l'armée de terre, le programme initial de fabrication de cet excellent appareil, qui était de 200 unités, se trouve réduit aux seuls besoins de la marine, soit 30 appareils.

Dans ces conditions, on peut se demander quel sera, en définitive, pour une série réduite, le prix de revient par appareil qui, à l'origine, pouvait être estimé à 500 millions d'anciens francs; peut-être ce prix doublera-t-il pour atteindre un milliard de francs.

La commission des finances voudrait, à cet égard, être rassurée.

Pour les autres chapitres d'investissement, les autorisations de programme prévues en 1964 sont sensiblement supérieures à celles accordées en 1963 mais il ne leur correspond que des crédits de paiement inférieurs. La situation est inverse pour les travaux d'infrastructure, qui comportent une réduction notable des crédits afférents aux installations des travaux maritimes dans les ports.

A ce point de vue, nous insistons pour que la modernisation du port de Toulon, trop délaissée au profit de la base de Mers-el-Kébir, ne soit plus retardée.

Vous savez, monsieur le ministre, bien mieux que moi, le prix très élevé des matériels entreposés dans les abris.

Pour obtenir que ces matériels, qui représentent un précieux capital, soient en sûreté, il suffirait — c'est l'avis des techniciens compétents — que 1 p. 100 seulement de la valeur des stocks soit consacré à la construction d'installations convenables. En quelques années, les conditions seraient remplies pour installer des souterrains convenables.

Voilà, mes chers collègues, les quelques détails budgétaires que je voulais évoquer. Je laisse à M. Hébert le soin de traiter des autres problèmes.

Je voudrais maintenant, en quelques minutes, appeler votre attention, monsieur le ministre, sur les arsenaux de la marine. Je parlerai du plan de charge, qui intéresse tout le monde, et du principe de la réforme.

Quelle est la situation du plan de charge pour 1964?

Pour Cherbourg, grâce au programme de sous-marins classiques et de sous-marins atomiques, aucun problème d'emploi ne se posera d'ici longtemps.

L'arsenal de Toulon, qui est axé sur les travaux de réparations, a un plan de charge qui tend à s'accroître mais qui, évidemment, est lié aux réductions susceptibles d'être apportées aux crédits d'entretien de la flotte auxquels j'ai fait allusion. Mais M. le ministre des armées a bien précisé — et je lui demanderai de renouveler sa déclaration — qu'une réduction éventuelle de l'activité de ce port n'entraînerait aucun licenciement d'ouvriers, mais seulement le remplacement des départs par limite d'âge ou de départs volontaires.

A Brest, les constructions en chantier — soit deux bâtiments logistiques — sont étalées le plus possible. La deuxième frégate est à peine commencée et ne sera achevée qu'en 1967.

La nouvelle frégate de 7.000 tonnes serait confiée à cet arsenal ainsi que le nouveau sous-marin classique type Daphné.

L'étalement des travaux n'a entraîné jusqu'à présent qu'une réduction du nombre des ouvriers du secteur privé travaillant sur marchés de main-d'œuvre.

L'arsenal de Lorient pourrait se trouver dans une situation plus critique étant donné que, en dehors de deux avisos-escorteurs en voie d'achèvement, il ne reste plus en chantier que la frégate lance-engins n° 1 et un petit bâtiment logistique de 2.000 tonnes.

Le sort de ce port est lié aux travaux qui lui seraient confiés au titre du centre du Pacifique et de la base des Landes.

En réalité, l'activité future des arsenaux est tributaire du programme des constructions neuves pour la flotte qui seront inscrites dans la prochaine loi de programme, programme qui risque d'être réduit en raison du coût élevé des bâtiments de guerre modernes.

Je voudrais maintenant évoquer le problème de principe de la réforme des arsenaux.

M. le président. Je suis obligé, monsieur Laurin, de vous inviter à conclure.

M. René Laurin, rapporteur spécial. Je vais conclure, monsieur le président.

Je tiens à dire, toutefois, que des études ont été entreprises en vue de transformer les arsenaux dans le cadre des sociétés nationales. Il s'agit là d'une question sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir et j'y ai consacré une partie de mon rapport.

Le problème de la marine et de ses arsenaux ne se pose pas dans les mêmes termes que celui des autres armes.

On ne peut envisager — si cela est possible pour d'autres armes — de dissocier la marine de ses arsenaux. Les arsenaux font partie de la marine et, à ce titre, on éprouverait de très grandes difficultés si l'on voulait modifier leurs statuts.

En conclusion — puisqu'il faut conclure — la commission m'a chargé de demander quatre précisions à M. le ministre des armées.

Premier point : vous avez déclaré en commission, monsieur le ministre, et nous aimerions vous l'entendre dire de nouveau, que d'éventuelles difficultés de charge des arsenaux — qui ne sont pas à exclure — n'entraîneraient pas de licenciements du personnel sous statut.

En second lieu, ce n'est qu'en faisant appel au volontariat — pour mise à la retraite anticipée notamment — que des ouvriers pourraient être invités à partir.

Troisièmement, tous les avantages accordés en matière de salaires resteraient acquis.

Il importe que vous répétiez devant l'Assemblée ce que vous avez dit en commission à ce sujet.

Enfin, il est bien entendu que, si la réforme du corps du génie maritime doit, un jour, intervenir, cette décision, comme vous l'avez dit en commission, relèvera de la loi.

Il me suffit de dire que les ingénieurs du génie maritime considèrent qu'ils font partie de la marine.

Tel est, mes chers collègues, rapidement analysé, le projet de budget que votre commission des finances vous demande d'adopter.

Dans les temps qui viennent, en dépit des réformes qui peuvent s'imposer, la marine a le souci de demeurer, avec sa flotte, ses corps spécialisés, ses arsenaux, un tout au service de la nation.

La commission souhaite que cet esprit ne change pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. La parole est à M. Fossé, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la section outre-mer.

M. Roger Fossé, rapporteur spécial. Le budget que j'ai l'honneur de vous présenter, mesdames, messieurs, ne retiendra pas longtemps votre attention et, comme il n'appelle aucun commentaire particulier, nous allons examiner la balance générale des crédits.

Les crédits affectés aux forces d'outre-mer se montent à 608 millions de francs en 1964 contre 720.900.000 francs en 1963, soit une diminution de 121 millions de francs, sensiblement égale à celle de l'année dernière.

La répartition des dépenses est la suivante : 572.500.000 francs dans les divers titres III, 35.500.000 francs dans les titres V.

Les autorisations de programme se montent à 32 millions de francs, contre 46.900.000 francs en 1963.

Le budget soulève deux questions qu'il convient d'examiner rapidement : l'évolution des effectifs et l'évolution de l'implantation outre-mer.

En 1963, l'effectif des troupes d'outre-mer était de 41.314 hommes. Il comprenait 3.789 gendarmes dont les dépenses de gestion sont maintenant transférées à la section commune.

Les forces terrestres outre-mer comptaient donc 37.725 hommes. La diminution prévue au titre de 1964 doit porter sur 4.500 hommes environ, ce qui réduira les effectifs à 33.000 hommes à la fin de 1964.

C'est la poursuite du plan qui doit amener les effectifs de l'armée outre-mer à 25.000 hommes, y compris les cadres d'assistance technique.

L'évolution de l'implantation de nos forces outre-mer traduit peu de changements.

L'infrastructure des forces terrestres est dotée d'un crédit de 13.750.000 francs qui doit permettre la poursuite des travaux en cours. Il ne semble pas qu'il y ait, principalement en Afrique, des travaux d'infrastructure importants, les travaux des bases stratégiques interarmées étant imputés à la section commune.

En ce qui concerne la gendarmerie, la loi de finances rectificative votée en juillet dernier contenait toute une série de

mesures en vue du renforcement des effectifs de la gendarmerie en Côte des Somalis et aux Comores. Le projet de budget traduit l'incidence de ces mesures en année pleine.

Comme pour les départements d'outre-mer, c'est moins un souci de maintien de l'ordre qui nécessite ces renforcements que le souci d'une meilleure administration des populations à l'échelon local.

L'infrastructure nécessaire à ces modifications fait l'objet d'une autorisation de programme de 2.500.000 francs.

L'évolution de nos forces outre-mer est maintenant bien tracée. A la politique de force qui fut nécessaire pendant de longues années se substitue progressivement une politique des bases.

C'est une évolution logique dans une Afrique maintenant presque totalement indépendante. Lié par les traités passés avec les États francophones, notre pays demeure présent avec des troupes qui, si elles sont réduites, ont cependant une valeur militaire certaine.

L'action traditionnelle des troupes de marine se reporte dans les départements et les territoires d'outre-mer où elle est encore nécessaire.

C'est sous réserve de ces observations que votre commission des finances vous demande d'approuver le budget qui vous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. le président. Monsieur Fossé, l'Assemblée vous remercie de la clarté et de la concision de votre exposé. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. de Tinguy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les budgets annexes des essences et poudres.

M. Lionel de Tinguy, rapporteur spécial. Mon désir aurait été de me référer purement et simplement à mon rapport écrit. Il paraît que ce n'est pas encore l'usage. J'é mets le vœu que cette nouvelle formule entre dans les mœurs en vue d'écourter et de simplifier les débats puisque aussi bien les documents ont été distribués et que tous les membres de cette Assemblée ont été à même d'en prendre connaissance. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Le service des essences et des poudres ne pose d'ailleurs pas de grands problèmes. Aussi, me bornerai-je à formuler quelques brèves remarques.

Le service des essences, service d'acquisition et de stockage, voit son activité diminuer à mesure que décroît l'activité militaire traditionnelle. Cependant, l'effectif reste stable, augmentant même d'une unité.

Toutefois, monsieur le ministre, des problèmes de structure ne manqueront pas de se poser pour ce service dans un avenir assez prochain.

Le service des poudres est plus complexe puisqu'il a trois tâches, l'une stable, l'autre en régression et la troisième en progression.

La tâche stable est celle d'un service industriel — un des plus anciens puisqu'il remonte à une régalie de Charles V — chargé de la fabrication et de la vente des poudres, notamment des poudres de chasse. L'application des mesures prises dans le cadre du traité de Rome bouleversera peut-être très prochainement cette industrie ancienne. Pur l'heure, la commission des finances ne peut à ce sujet que se poser des questions, ne sachant au juste comment cette transformation pourra s'effectuer.

L'activité en régression est la fourniture des explosifs, et le budget traduit ici le recul de l'armement conventionnel.

La troisième activité est seule véritablement intéressante. C'est l'activité de recherche et spécialement l'activité de guerre N. B. C. — traduisez guerre nucléaire, biologique et chimique.

Si tant est qu'en matière militaire on puisse parler de progrès, on enregistre dans ce domaine des progrès incontestables, du fait notamment de la découverte de certains gaz à effet temporaire, plus humains que les gaz anciens et surtout que l'arme atomique.

Pour se faire comprendre à ce sujet, le technicien qui en parlait à la Chambre des représentants a exposé qu'il suffirait de quelques centimètres cubes d'un tel gaz pour que, peut-être, les députés américains montent sur les tables en entonnant l'*Internationale* ! (*Sourires.*)

Voilà une façon comme une autre de terminer rapidement et pacifiquement tous les conflits et qui nous ouvre des perspectives rassérénantes !

Sous le bénéfice de ces observations, il commission des finances demande que le service des poudres, service d'avant-garde, soit encouragé par le vote des crédits que vous lui accorderez. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocrati- que et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Le Theule, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur les considérations générales et les crédits des forces terrestres. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.*)

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je présenterai groupés en un seul exposé les deux rapports oraux sur les considérations générales, c'est-à-dire l'application de la loi de programme, et sur les forces terrestres, ce qui permettra de gagner un peu de temps.

Je n'évoquerai que quelques points essentiels, sur lesquels je vous donnerai, mesdames, messieurs, l'avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Cette procédure me semble d'autant plus justifiée que les rapports écrits ont été distribués et que les rapporteurs de la commission des finances qui m'ont précédé à la tribune ont décrit assez complètement les budgets soumis à votre examen.

Mais permettez-moi de présenter trois remarques préalables.

Première remarque : le budget de 1964 constitue, pour les crédits militaires, un budget-charnière car il est à la fois le cinquième budget de la première loi de programme et le premier budget de la deuxième loi de programme.

Ce caractère devrait, en toute logique, nous permettre de distinguer les principales perspectives en matière d'armement ainsi que les options essentielles. Or, elles ne se dessinent pas aussi nettement.

Certes, on peut faire le point quant à l'application de la première loi de programme, mais la deuxième ne sera présentée au Parlement que dans quelques mois. Un optimiste considérerait que c'est là un progrès par rapport à la première loi de programme dont l'application a commencé le 1^{er} janvier 1960, mais qui ne fut considérée comme adoptée par l'Assemblée nationale qu'à la fin de la première année.

Néanmoins il serait souhaitable que nos successeurs, ou nous-mêmes, puissent étudier la troisième loi de programme avant le premier budget qui la concernera, sinon ils en seraient conduits, comme nous, à prévoir ou à éclairer l'avenir en fonction de la seule expérience du passé.

Deuxième remarque : en 1964, les dépenses militaires s'élèveront à 19.877 millions de francs, soit un volume de dépenses en augmentation en valeur absolue mais en diminution en pourcentage par rapport à l'ensemble des dépenses publiques.

Cette affirmation risque de provoquer deux questions.

Première question : les dépenses concernant les armées sont-elles entièrement incluses dans le budget militaire ? Autrement dit, ce budget est-il honnête ?

Seconde question : une autre politique militaire ne serait-elle pas moins coûteuse ?

Le précédent collectif, dans lequel des crédits concernant plus ou moins directement les armées étaient inscrits au ministère des travaux publics, justifie la première question. Mais l'examen très attentif auquel je me suis livré me conduit à conclure formellement que les dépenses concernant les armées sont, à ma connaissance, entièrement inscrites sous les rubriques militaires.

À la seconde question, il faut répondre plus longuement.

Les oppositions à la politique militaire française peuvent se justifier par des conceptions philosophiques, religieuses ou politiques différentes. Mais, dans les faits, elles se manifestent essentiellement par une critique du montant des dépenses militaires. Parmi les opposants, certains se refusent à toute politique de défense ; ils ne peuvent donc admettre les crédits militaires. D'autres souhaiteraient que cette politique fût différente, que par exemple la France s'en tint au respect de ses engagements envers l'O. T. A. N. c'est-à-dire à la réalisation d'un certain nombre de divisions blindées.

L'exemple de la République fédérale allemande, qui met actuellement sur pied douze divisions et qui, à cette fin, consacre à ses dépenses militaires une somme supérieure en valeur absolue à celle qui est prévue dans le budget français, montre que cette solution est aussi onéreuse que la politique décidée par le Gouvernement français.

D'autres encore admettent le principe d'une force nucléaire stratégique en souhaitant qu'elle s'inscrive ou s'intègre dans un cadre plus large, l'Europe par exemple. Dans cette optique, les dépenses militaires françaises pour cette force nucléaire stratégique seraient aussi moins importantes, sans doute, mais celles qui concernent les armements le seraient un peu plus.

Lorsqu'on considère les dépenses de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne, on s'aperçoit qu'en valeur absolue elles sont toutes plus importantes que celles de la France, et qu'en pourcentage celles de la Grande-Bretagne représentent 7,4 p. 100

du produit national brut, et celles de l'Allemagne 6 p. 100. Ce qui fait que la France est dans une position intermédiaire entre les deux et que, s'il y avait une force nucléaire stratégique européenne, les dépenses militaires françaises seraient identiques aux dépenses actuelles.

En bref, si l'on compare notre effort militaire à celui de nos voisins, on constate qu'il est d'importance équivalente et que nos dépenses sont très inférieures, en valeur absolue et en pourcentage, à celles que consacrent les Etats-Unis ou l'Union soviétique à leur propre défense. (*Applaudissements.*)

Troisième remarque préalable : je suis intimement convaincu que si un effort considérable était fait en matière d'information militaire, les problèmes seraient mieux posés, les discussions moins stériles et peut-être moins partisans.

M. René Laurin, rapporteur spécial. Très bien !

M. Joël Le Theule, rapporteur pour avis. Je ne veux pas, monsieur le ministre, me plaindre des renseignements que vous m'avez fournis pour la préparation de mon rapport. C'est même la première fois depuis cinq ans que ces renseignements ont été aussi complets. Mais ils étaient pour la plupart frappés du timbre « secret » ou « très secret », ce qui m'empêche de les utiliser dans un rapport public. Les notes concernant, par exemple, les primes d'alimentation avaient, elles aussi, ce timbre « secret » ! (*Sourires.*) C'est dire que, s'il y a sans doute des erreurs matérielles, il y a également un abus du secret militaire.

Je souhaiterais, ainsi que la commission de la défense nationale, que vos services fussent plus libéraux, de façon que l'opinion fût informée avec précision. Beaucoup de discussions portant sur des chiffres et compliquant nos discussions deviendraient alors vaines et nos débats — tout au moins je l'espère — pourraient porter sur l'essentiel, c'est-à-dire sur les options politiques ou les choix techniques et leur coût.

Après ces remarques préalables, j'aborderai les quatre problèmes qui paraissent essentiels à votre commission de la défense nationale et des forces armées.

Le premier est celui de la force nucléaire stratégique.

Les crédits de paiement et les autorisations de programme destinés à la force nucléaire stratégique française n'ont jamais été aussi importants. Ils représentent, en effet, respectivement 40 et 44 p. 100 des crédits de paiement et des autorisations de programme du titre V.

Cela n'est pas pour surprendre. Les progrès, les succès des études techniques sont tels qu'on a quitté le domaine des projets pour accéder au stade des réalisations.

C'est ainsi qu'à la fin de 1964 quinze ou vingt Mirage IV de série voleront, emportant chacun une bombe de fission.

Mais qu'en sera-t-il dans un proche avenir ?

Avec beaucoup de prudence, on peut prévoir une forte augmentation des crédits de paiement en 1965 et en 1966. Ils devraient alors être de l'ordre de 5 milliards de francs, mais ensuite leur montant devrait demeurer constant, pour peut-être décroître après 1970.

La raison de cet accroissement sensible, mais prévisible, est simple : la première génération de la force nucléaire stratégique entre progressivement dans les faits et il faut préparer la seconde.

Une décision a été prise, celle de construire des sous-marins atomiques capables de lancer des fusées de type Polaris. Elle exige que de nombreux problèmes soient résolus, aussi bien pour la bombe H et son expérimentation que pour la propulsion du sous-marin ou la définition de l'engin. Sur ces différents points, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit.

Malgré l'optimisme de certaines déclarations récentes, il est difficile de préciser à quelle date cette seconde génération sera effectivement disponible. En n'engageant que moi-même, je puis indiquer que je ne crois pas que nous aurons trois sous-marins opérationnels avant 1972-1973, pour ne pas dire 1975. À cette date, le Mirage IV sera peut-être encore un bon avion tactique, mais depuis 1968 il aura perdu beaucoup de sa valeur stratégique. Il existera donc entre les deux générations un hiatus que le Gouvernement doit envisager de combler par une solution intermédiaire.

La nécessité de cette génération s'impose et est peu discutée par la majorité de votre commission, mais il n'en est pas de même du choix retenu. Le Gouvernement a indiqué que différentes études étaient en cours et qu'une orientation, je dirais presque une option, avait été prise, celle de construire un engin sol-sol balistique stratégique.

Il s'agit là d'un fait nouveau, du fait à mon avis le plus important du budget, d'un fait majeur par lui-même et surtout par les conséquences qu'il implique.

Certes, on nous a dit que ce choix, étape indispensable pour mettre au point l'engin mer-sol, n'était pas exclusif d'autres réalisations éventuelles. Votre rapporteur estime qu'il ne faut pas se leurrer. La masse des crédits budgétaires n'est pas extensible à volonté et je suis convaincu qu'il n'y aura pas d'autre système intérimaire que le sol-sol balistique stratégique.

Ce choix paraît être la solution la moins chère, indispensable pour réaliser le mer-sol, la plus facile à mettre au point et, pour un temps, la moins vulnérable. Certains membres de la commission de la défense nationale discutent d'ailleurs ces points et ils souhaiteraient qu'on s'oriente vers une autre solution. Mais le choix paraît acquis. Il comporte une conséquence immédiate : le Mirage IV sera à la fois le premier et sans doute le dernier avion stratégique que l'on construira en France.

Mais la prudence, qui a fait retenir l'engin sol-sol balistique stratégique pour ménager l'avenir, devrait également inciter le Gouvernement à ne pas mettre les bouchées doubles au point de vue de la technique et des délais. Il serait, pour des raisons à la fois techniques et financières, souhaitable de ne pas aller trop vite. Certes, jusqu'à présent, des succès magnifiques ont couronné les efforts des techniciens français. On peut espérer que cela continuera, mais ce n'est pas évident.

Quoi qu'il en soit, cette seconde génération sera très coûteuse, ce qui explique le gonflement prévisible des crédits nécessaires pour la force nucléaire stratégique.

Cela entraînera-t-il un accroissement sérieux des crédits militaires ? On peut penser que non puisqu'il a été décidé que ceux-ci ne devaient pas croître plus rapidement que le produit national brut. C'est une décision raisonnable, car il existe dans le domaine civil, particulièrement dans celui de l'éducation nationale — le débat de la journée d'hier l'a démontré — des urgences qui doivent être résolues par priorité. L'augmentation des dépenses militaires sera d'ailleurs vraisemblablement absorbée au fur et à mesure par les améliorations apportées aux traitements. Cela est déjà vrai dans le projet de budget soumis à notre examen.

Aussi le supplément de crédits de paiement nécessaire à la réalisation de la force nucléaire stratégique devra-t-il être prélevé dans le cadre du titre V, c'est-à-dire au détriment des armes les plus classiques.

Nous sommes ainsi amenés à examiner le second problème : les forces armées françaises présenteront-elles, en 1970 ou après, une cohérence valable ?

Cette notion de cohérence préoccupait vivement la commission de la défense nationale de la précédente législature qui, lors de la discussion de la loi de programme, avait provoqué le virement de 280 millions de francs de l'aéronautique aux forces terrestres, dont elle souhaitait une modernisation plus rapide.

Dans l'article qu'il a publié dans le numéro de la *Revue de la défense nationale* paru en mai dernier, le ministre des armées a précisé qu'il était nécessaire de mettre au point trois systèmes de forces si l'on voulait une politique militaire cohérente.

La discussion générale montrera tout à l'heure que certains membres de la majorité ne sont pas d'accord sur ce principe. Ils estiment que l'existence d'une force nucléaire stratégique remet en cause certains concepts plus classiques et que des choix s'imposent. Mais la majorité de la commission de la défense nationale, monsieur le ministre, est d'accord avec vous et désire vivement que parallèlement à la réalisation de la force nucléaire stratégique soient mises sur pied à la fois les forces de manœuvre et d'intervention et les forces de défense opérationnelle du territoire.

Les crédits réservés aux armements classiques n'ont pratiquement pas varié d'une année sur l'autre. Il s'établit, pour cette catégorie d'armement, une sorte de régime de croisière que reconnaît implicitement le Gouvernement dans le rapport économique et financier qui accompagne le projet de loi de finances.

Il y est dit qu'à côté de la force nucléaire stratégique, il y avait un nombre restreint d'armements et que l'on ralentissait la fabrication du matériel de transport. La conséquence en est que les crédits de paiements qui sont réservés aux différentes armées seront insuffisants en 1964 pour faire face à certaines échéances. Cette situation risque de se poursuivre en 1965 et peut-être même après. Cela nous conduit à la question que je posais : ne risque-t-on pas, en retardant la modernisation des armes classiques, de ne pas atteindre les objectifs que l'on s'est fixés pour 1970 ?

Les plans à long terme ont été réduits ; ils sont souples ; ils sont susceptibles de révision ; mais, à les réviser trop souvent, on risque de leur faire perdre leur cohérence ou leur efficacité.

Essayons de faire le point. J'ai déjà indiqué que, pour la force nucléaire stratégique, l'année 1964 sera la première où l'on pourra parler valablement d'une génération opérationnelle.

Le second système de force, la force d'intervention et de manœuvre, doit comporter cinq divisions mécanisées et une division d'intervention outre-mer.

Où en est-on ? En Allemagne, où deux divisions sont déjà à la disposition de l'O. T. A. N., il convient de remplacer les vieux Patton par le nouveau char français AMX trente tonnes dont les récents essais comparatifs ont été excellents.

En France, il faut, en outre, équiper pratiquement de façon complète deux autres divisions et en organiser une cinquième. Enfin, une division d'intervention outre-mer, composée de deux brigades parachutistes fort bien entraînées, qui sera complétée en fin d'année par une brigade de troupes de marine, doit être susceptible d'intervenir à n'importe quel moment et, théoriquement, à n'importe quel endroit.

Cela pose plusieurs problèmes : celui de l'aviation de transport, laquelle sera améliorée lorsque le Transall sera fabriqué en série ; celui de la présence de troupes d'accueil outre-mer, dont on réduit le nombre ; enfin et surtout, on peut se demander si une division formée de jeunes du contingent sera apte à combattre éventuellement sous des climats fort différents et s'il ne conviendrait pas mieux d'avoir recours, dans ce domaine, et dans ce domaine seulement, à une armée de métier. Cela d'ailleurs ne serait pas une grande novation : les troupes de marine ont comporté de tout temps une forte proportion d'engagés.

Le troisième et dernier élément d'une politique militaire cohérente est la défense opérationnelle du territoire.

Il faut ici rendre un hommage particulier à M. Sanguinetti qui a posé le problème de la D. O. T., ne serait-ce que pour rejeter cette idée, car il a amené ainsi nombre de parlementaires à se poser la question du principe et du contenu de la D. O. T.

Monsieur le ministre, la majorité de la commission de la défense nationale semble favorable à l'existence d'une D. O. T., mais elle souhaiterait que celle-ci soit rapidement mise en place, de façon qu'elle n'apparaisse pas avant tout comme l'art d'accommoder les restes. Or, jusqu'à présent, il n'y a pas grand-chose. On nous a indiqué qu'un style commando serait donné à ces troupes, qu'un certain nombre de brigades seraient dispersées sur le territoire métropolitain, mais c'est tout.

Cette D. O. T. est l'héritière de la D. I. T. qui n'a existé que sur le papier et qui devait être essentiellement, semble-t-il, un organisme ou un moyen de lutte contre une action subversive. La mode ou les préoccupations changeant, on est passé au stade de la défense opérationnelle du territoire. Mais l'on ignore encore ce que sera celle-ci. Il serait utile, monsieur le ministre, que vous puissiez nous le préciser.

Peut-on se déclarer satisfait ? La réponse sera nuancée. Si les objectifs fixés par la première loi de programme sont en voie d'être atteints, l'équilibre souhaitable entre les éléments constitutifs de notre appareil militaire ne sera réalisé, au mieux, qu'en 1970. Encore faudra-t-il que la composante terrestre de notre système de force soit améliorée et que des moyens suffisants soient appliqués à l'étude et à la réalisation de l'armement atomique tactique.

Depuis l'arrêt des hostilités en Algérie, l'armée est entrée dans une phase de renouvellement et de transition qui se terminera entre 1970 et 1975. Des lignes directrices ont été dessinées, mais le visage de l'armée de demain, construite autour et en fonction de son armement nucléaire, n'apparaîtra définitivement que dans une douzaine d'années. Cela est long et serait grave si nous n'appartenions pas à une alliance, à l'Alliance atlantique.

En bref, je pense que la politique que l'on mène n'est pas parfaitement bonne, car elle risque de compromettre l'avenir en ne dotant pas nos forces d'une cohérence minima.

Les éléments de la force nucléaire stratégique jouissent d'une priorité absolue. Une certaine prudence devrait conduire à un étalement des réalisations. Les chances de succès en seraient plus grandes, des économies se trouveraient sans doute réalisées et l'on pourrait répartir plus harmonieusement l'effort de modernisation. Si cette idée était retenue, il est vraisemblable que les budgets prochains et particulièrement celui de l'armée de terre n'auraient pas les mêmes caractères que ceux de cette année.

La lecture du rapport écrit consacré aux forces terrestres peut surprendre, car seules quelques pages sont consacrées à l'examen du titre V. C'est que le budget de l'armée de terre n'est pas un budget d'équipement. En valeur absolue et en pourcentage, le volume des crédits affectés aux forces terrestres décroît et c'est la première fois, dans l'histoire de l'armée française, qu'une part aussi modeste des dépenses militaires leur est consacrée. A l'intérieur du volume des crédits dont elle dispose, seul un petit tiers — 30 p. 100 — est affecté à l'équipement et à la modernisation.

Le résultat en est qu'en dehors du lancement de l'A. M. X. 30 tonnes et de l'acquisition de nombreux engins Gillois, on constate un ralentissement du rythme des études et des fabrications. On peut redouter que le problème qui se pose à l'armée de terre, celui de la reconstitution d'un capital en matériel à la hauteur de la technique actuelle et au niveau des objectifs que le plan à long terme lui assigne, ne sera pas résolu.

Il convient que dès maintenant, des crédits supplémentaires soient alloués à l'armée de terre, pris à l'intérieur de l'ensemble, et dégagés également par des réformes de structure au sein de l'armée de terre ; faute de quoi on risquerait de constater, qu'une partie non négligeable des équipements seraient déjà périmés au moment d'atteindre les objectifs prévus, lesquels ne pourraient plus alors être atteints.

S'il n'est pas un budget d'équipement, le budget des forces terrestres est un budget d'effectifs. C'est ce dernier point que j'examinerai maintenant.

Si l'on voulait résumer en quelques expressions les problèmes qui concernent les personnels, on pourrait dire : officiers : dégage-ment des cadres ou non-dégage-ment des cadres ? Sous-officiers : comment faciliter le recrutement ? Appelés du contingent : que sera l'avenir du service militaire ?

Le premier problème est très important, car de sa solution dépend la disparition rapide ou non du malaise ou des inquiétudes qui règnent dans le corps des officiers. Ce que vous avez dit, monsieur le ministre, en commission, et ce qui a été publié dans le dernier numéro de la *Revue de la défense nationale*, nous montrent que partant d'une idée de fond : « L'armée de 1970, moins nombreuse en effectifs, mais d'une puissance sans comparaison avec l'armée actuelle, sera une armée où les notions traditionnelle d'arme, de subdivision d'arme s'estomperont car le combat sera conduit par des petites unités interarmes. Les services eux-mêmes évolueront vers l'unicité et la simplification », il n'est pas possible de réaliser cette armée pour 1970 en comptant uniquement sur le jeu normal des départs et des recrutements.

Vous avez proposé un certain nombre de mesures que la majorité de la commission approuve. Certains, dont je suis, auraient préféré que l'on présente une véritable loi de dégage-ment des cadres assortie d'avantages financiers identiques à ceux que le gouvernement anglais avait prévus pour ses officiers et le gouvernement français pour les administrateurs d'outre-mer et les sous-préfets.

Je souhaite, avec la commission de la défense nationale, que vous réussissiez dans cette œuvre délicate et que la portée de la réforme ne dépasse pas le volume des quatre mille officiers que vous nous avez indiqué.

Le second problème concerne le recrutement des sous-officiers. Je serai assez bref car, d'une part, dans mon rapport j'ai évoqué d'une façon précise cette question et, d'autre part, M. Bignon, au nom de la commission de la défense nationale, exposera dans la discussion générale le point de vue de la commission.

La crise de recrutement touche à la fois l'armée de terre et l'armée de l'air. Elle ne peut être résolue que par une solution : le reclassement indiciaire. Il est regrettable que cette solution, sans doute pour des motifs financiers, n'ait pas été retenue, car je doute du succès des autres procédés.

Cela ne veut pas dire que votre commission de la défense nationale considère comme négligeable certains des faits nouveaux que l'on peut lire dans le titre III, comme le quintuplement du taux des primes et supprime, mais elle accorde beaucoup plus d'importance à la création du cadre des officiers techniciens dont elle souhaite que le projet soit déposé rapidement de façon que l'on puisse en discuter avant la fin de la présente session. Cette mesure, une des plus hardies prises dans le domaine de l'armée de terre, permettra d'élargir le cadre des sous-officiers et apportera une démocratisation certaine au corps des officiers.

Le dernier problème concerne l'appelé du contingent. J'aurais pu parler de problèmes, car il y a celui de la prime d'alimentation, celui des crédits d'instruction et celui du prêt dont le taux est ridicule et qu'il faudra bien relever un jour, monsieur le secrétaire d'Etat au budget.

Mais le fait essentiel c'est l'avenir du service militaire. Il semble que le Gouvernement s'oriente vers un service sélectif, c'est-à-dire que l'égalité de tous devant le service militaire serait maintenue mais que l'on serait beaucoup plus exigeant sur les conditions physiques et sociales à remplir pour être appelé ou dispensé.

Je souhaiterais, ainsi que la plupart des membres de la commission de la défense nationale, que des parlementaires soient associés à l'élaboration du projet de loi que vous déposerez pour la prochaine session et cela m'amène à conclure.

Il devait être plus aisé de rapporter l'avis de la commission de la défense nationale il y a une dizaine d'années ou il y a trente ans, car le rapporteur d'alors pouvait se faire une idée personnelle des problèmes à résoudre et des choix qu'il importait de faire. Cela n'est plus tout à fait vrai. Les réalisations projetées ont un tel caractère scientifique que peu de membres de cette Assemblée sont à même de les discuter. En outre, elles sont revêtues d'un manteau de secret.

Votre rapporteur en est réduit à justifier ou à critiquer des choix qu'il ne peut pas toujours bien juger. Certes, il ne s'agit pas d'introduire des membres de la commission de la défense nationale dans les conseils de défense, mais il serait intéressant, monsieur le ministre, dans une perspective de meilleure collaboration entre le Gouvernement et l'Assemblée, d'inviter plus largement les commissaires et, pour commencer par un problème précis, de les associer à la discussion, non pas seulement d'un projet que vous aurez déposé, mais d'un projet politique, par exemple, sur le service militaire.

Telles sont, mesdames, messieurs, les principales remarques qu'au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées je désire vous présenter. La majorité de cette commission approuve à la fois la limitation des dépenses militaires et la réalisation d'une force nucléaire stratégique. Le budget qui est présenté, malgré certaines faiblesses, répond à ces deux caractéristiques. C'est pourquoi, tout en souhaitant que ces remarques soient prises en considération et qu'il en soit tenu compte pour le futur budget, elle vous recommande l'adoption des articles du projet de loi de finances qui concernent les budgets militaires. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. André Moynet, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Mesdames, messieurs, enfin la France connaît la paix !

Mais, à la lumière des événements qui se déroulent dans le monde, nous sommes conscients qu'elle est bien fragile. En outre, nous restons convaincus que la liberté demeure le premier but de la condition humaine.

Par-dessus tout, nous sommes prêts à tous les sacrifices pour assurer la liberté individuelle et collective. Mes chers collègues, nous en avons tous donné des preuves il n'y a pas tellement longtemps, entre 1939 et 1945, et quelle que soit l'époque où chacun d'entre nous a pu rejoindre le combat, je défie quiconque ici de dire qu'il ne vait pas la peine d'affronter les pires dangers pour permettre la libération du territoire. Et si c'était à refaire — ce qu'à Dieu ne plaise ! — nous les referions tous.

Mais plutôt que d'avoir à renouveler de tels sacrifices, peut-être conviendrait-il de prévoir afin de faire en sorte que l'épreuve nous en soit épargnée. (Applaudissements sur quelques bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

Dans cette recherche, nous pourrions analyser en quelques points les raisons de la défaite de 1940 qui nous a conduits à fournir ces efforts et à livrer ces luttes. C'était certainement, à la faveur des conférences de Genève, l'utopie d'un désarmement général. C'était, après Munich, l'utopie de la paix assurée. C'était — et cela était souhaitable et souhaité — la priorité donnée au progrès social, mais au détriment de la préparation de notre défense. Enfin et surtout, c'était la conception retardataire selon laquelle nous envisagions une guerre possible à venir.

La situation actuelle n'est pas tellement différente puisque des conférences de désarmement siègent à longueur d'année, que des pays signent des accords qui pourraient laisser entendre que la paix est assurée, alors que chaque jour nous apporte de par le monde l'image de conflits certes localisés mais dont chacun sait, dans sa conscience, qu'ils pourraient dégénérer en événements plus graves.

M. André Fanton. Très bien !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Sommes-nous prêts à affronter de tels conflits ou, ce qui serait beaucoup mieux, avons-nous les moyens de dissuader l'agresseur éventuel ?

Les réponses se trouvent dans les crédits qui nous sont soumis et que certains, trop rapidement oubliés de l'exemple que je viens de citer et qui pourtant a marqué nos vies et nos mémoires, qualifient de dépenses improductives.

Donnons-nous assez ou donnons-nous trop ?

Les excellents rapports de M. Le Theule et de M. Roux vous ont démontré que, par rapport à nos voisins européens, nous donnons à peu près autant et plutôt moins qu'eux.

Nos conceptions militaires sont-elles bonnes ?

Ce problème ardu et complexe, compte tenu de l'évolution foudroyante des techniques, laquelle commande l'évolution des stratégies, m'a permis de juger souvent que, par manque de connaissance, il était très facile, en toute bonne foi, de commettre les erreurs les plus graves.

Je rends hommage à mes collègues de la commission de la défense nationale et des forces armées — en tout cas à la plupart d'entre eux — qui, au prix d'un rude labeur et avec une grande patience, ont aujourd'hui acquis une compétence que vous avez pu apprécier dans leurs rapports écrits.

Au sujet de ces dangers futurs, qui sont d'ordre atomique, je ne referai pas l'exposé que j'ai eu l'honneur de vous présenter l'an dernier. Je rappellerai simplement les principaux faits qui doivent motiver nos raisonnements.

Si nous admettons l'hypothèse d'un conflit, et que ce conflit soit uniquement conventionnel, nous tombons dans le rapport numérique des forces en présence. Le général Lemnitzer lui-même, à une question que je lui posais récemment à l'O.T.A.N. devant une conférence des présidents des commissions de la défense nationale des pays membres du Pacte atlantique, répondait, très honnêtement, que même avec les vingt-trois ou vingt-cinq divisions dont il pourrait éventuellement disposer, il n'avait aucune chance de pouvoir résister à l'agression de plus de cent cinquante divisions ennemies.

Par ailleurs, cet agresseur éventuel, disposant de la force nucléaire, sera d'autant plus tenté d'utiliser cet armement moderne que le pays agressé n'aura aucun moyen de réponse similaire.

Enfin, l'escalade certaine qui nous conduira automatiquement en cas de conflit à la stratégie nucléaire, à la destruction des cités et à l'attaque du potentiel humain des pays en présence, c'est qu'au bout du compte, après avoir commencé le conflit d'une manière conventionnelle, on l'appuie par ce qu'on appelle aujourd'hui la tactique nucléaire, le « petit calibre » ; qu'il y aura finalement, à un moment donné, un vainqueur et un vaincu et qu'il serait impensable que le vaincu, disposant de forces stratégiques nucléaires considérables, ne s'en servit pas à ce moment-là. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. Pierre Clostermann, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Je sais que nous disposons d'une force nucléaire à travers celle que possèdent les Etats-Unis. Mais êtes-vous conscients, mesdames, messieurs, du fait que, jusqu'à présent, pour longtemps encore et sans doute définitivement, la force nucléaire atomique américaine restera uniquement entre les mains et la volonté du seul président des Etats-Unis, ce qui fait, et je vous l'avais démontré, que leur intervention sous forme de riposte nucléaire à une attaque européenne les conduirait eux-mêmes à la rétorsion, c'est-à-dire à leur propre suicide ?

Si, l'année dernière, je vous expliquais par ce biais l'évolution de leur attitude depuis le fameux traité de Lisbonne, à une époque où seuls les Etats-Unis disposaient de la force atomique et non l'U. R. S. S., aujourd'hui je peux dire en toute sincérité que même s'ils respectaient ou s'ils voulaient respecter la teneur et le propos de ces accords aux termes desquels l'Europe était considérée comme un sanctuaire national au même titre que les U. S. A., nous n'aurions pas le droit de leur demander un tel sacrifice qui ne correspondrait à rien.

Nous aboutissons donc à une conclusion évidente, à savoir la nécessité absolue d'une force atomique totalement indépendante pour garantir la sécurité du continent ouest-européen. Est-ce dans les possibilités de pays de moyenne grandeur comme le nôtre ou comme les Etats européens ? Les notions de la stratégie nucléaire sont tellement nouvelles qu'il faut, là aussi, faire un effort pour comprendre qu'elles n'ont plus aucune correspondance avec la stratégie militaire connue depuis des années, je dirai même des siècles.

Le rapport numérique n'existe plus. Ce n'est pas une addition de mégatonnes, c'est simplement le pouvoir que peut donner la possession de quelques-unes de ces mégatonnes. L'importance

de la surface territoriale n'existe plus non plus, car il ne s'agit pas de dévaster des territoires immenses, mais simplement les cités, et personne ne cherche à le cacher.

En fait, le problème posé à tout agresseur éventuel est le choix qu'il a entre, d'une part, l'enjeu qu'il convoite et qui sera probablement détruit s'il va jusqu'à la stratégie nucléaire et, d'autre part, le prix qu'il devra le payer.

Bien que ce soit assez difficile, je ferai une supposition. Imaginons que la Corse ne soit pas rattachée à la France et que nous voulions l'annexer. Nous disposons de fortes divisions, d'un potentiel nucléaire considérable. La Corse refuse son rattachement à la France et au moment où nous allons nous mettre en campagne pour la conquérir — car nous désirons fortement son annexion — elle nous fait savoir qu'elle est en possession de deux fusées mégatonniques — seulement deux — capables de détruire totalement la région parisienne et la région lyonnaise, ou quelque département, mesdames, messieurs, que vous puissiez représenter. Mettez-vous à la place de celui qui doit prendre la décision d'agression. S'il emploie des armes nucléaires, il détruira la Corse, c'est certain, et en même temps l'objet de sa convoitise, mais simultanément il aura à supporter le prix que je vous ai indiqué. La dissuasion, c'est simplement ce que je viens de vous expliquer. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

M. Antoine Sérafini. L'enjeu n'en vaudrait pas la chandelle ! (Sourires.)

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. J'irai même plus loin dans le chapitre : « Est-ce dans les possibilités des pays de moyenne grandeur ? » en disant que, peut-être par un juste retour des choses ou de la justice dans ce monde qui est finalement mieux équilibré qu'il n'apparaît ou que nous ne le pensons, c'est la plus grande chance qu'on ait pu donner à des pays de moyenne grandeur. Car les notions de rapports numériques, démographiques ou de superficie qui intervenaient dans les conflits antérieurs n'existent plus en matière nucléaire.

Mais que suis-je en train de dire si ce n'est de rappeler ce qui a été la pensée constante des gouvernements depuis bien des années déjà ? Et vous me permettez de rendre un hommage aux gouvernements de la IV^e République — prouvant ainsi que cette dernière peut avoir quand même quelque crédit — qui ont pris la décision, depuis bientôt dix ans, de doter la France d'une force nucléaire.

M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Très bien !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté à ce sujet, et pour que cet hommage soit sincère, je tiens à rappeler que M. Mendès-France a pris la première décision, M. Guy Mollet a signé Pierrelatte, M. Bourges-Maunoury et M. Gaillard ont suivi lorsqu'ils ont eu la responsabilité du gouvernement. J'ai fait partie du gouvernement Mendès-France auquel appartenaient aussi MM. Guy Mollet et Bourges-Maunoury. Lorsqu'on a abordé cette question et pris la première décision, devant l'ampleur du projet et des difficultés à prévoir, j'ai proposé, avec mon collègue M. Bettencourt, d'aiguiller la recherche nucléaire sur des utilisations qui seraient pacifiques, surtout en matière de moteurs et de réacteurs.

Je me rappelle que spontanément les hommes que je viens de citer, dont l'un était président du conseil et les autres des ministres de premier rang, ont avec beaucoup de courage indiqué qu'il ne fallait pas masquer la vérité et qu'en fait c'était la bombe qu'il fallait fabriquer. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.)

Pourtant aujourd'hui, alors que l'actuel Gouvernement n'a fait que poursuivre cette politique — avec quel succès encourageant puisque nous en voyons les réalisations et que ce qui n'était qu'un projet est maintenant en voie de se concrétiser — une opposition se forme qui, à travers la France, poursuit une campagne pour essayer d'arrêter ou de freiner son développement.

Cette opposition se présente sous deux aspects : celle du parti communiste et celle de l'autre partie de l'opposition.

Le parti communiste est catégorique. Il dit non à la force stratégique nucléaire française, mais je crois que c'est pour des motifs que chacun d'entre nous pourra discerner sans trop d'efforts. (Rires.)

L'autre partie de l'opposition dit non à la force stratégique française mais dit oui à la force stratégique européenne.

Très intéressant et c'est avec beaucoup d'intérêt particulier, la déclaration de M. Defferre faite ces jours à la télévision, où l'opposition était dirigée par M. Ballanger, communiste,

et M. Hernu, ce qui prouve que l'opposition est libre de s'exprimer devant les écrans de la télévision. (*Mouvements divers.*)

Plusieurs députés communistes. Un peu de pudeur !

M. Fernand Darchicourt. Il y manquait, en effet, ceux que vous mettiez en cause et qui ne pouvaient se défendre.

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées. M. Defferre et M. Hernu, donc, représentant l'autre parti de l'opposition, sont favorables à une force européenne.

Je remarque qu'en ce qui concerne la défense du continent Ouest européen nous avons leur accord de principe quant à la nécessité de disposer d'une manière autonome d'une force stratégique nucléaire.

Mais je dois faire deux observations. La première, c'est qu'une agression atomique à cette échelle ne serait pas différenciée et que, quel qu'il soit, le pays Ouest européen qui disposerait de moyens de riposte les ferait aussi bien jouer pour lui-même que pour ses voisins qui, de plus, sont ses alliés ou ses collaborateurs dans une Europe en train de se faire.

La seconde observation, c'est que pour une telle aventure il faut un seul cerveau et un seul doigt sur le bouton, car les délais de mise en action d'une telle force, pour qu'elle soit dissuasive, sont tellement brefs que les colloques ne seraient pas permis.

L'argument principal en faveur de cette force européenne consiste à dire que de toute façon la force nucléaire stratégique donnant à un pays une telle puissance constituerait une sorte de tutelle inacceptable que la France ferait régner sur les autres pays européens. Mais, mesdames, messieurs, c'est exactement la tutelle que nous subissons de la part des États-Unis d'Amérique et c'est la raison pour laquelle nous voulons avoir notre propre force nucléaire stratégique. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

Trois questions se posent au sujet de ce développement nucléaire.

Est-il nécessaire ? Oui, il l'est militairement — et je viens d'en faire la démonstration — il l'est encore plus pour les utilisations pacifiques...

M. le président de la commission des finances. Très bien !

M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées... que nous devons donner aux générations à venir. Un pays comme la France n'a pas le droit, dans un monde en progrès, de rester en arrière de ce progrès.

Est-il techniquement possible ? Ma réponse ne peut être qu'un hommage aux hommes de science, aux ingénieurs, aux techniciens, aux ouvriers, aux entreprises de toute nature qui, à travers la France et dans tant de villes, œuvrent en faveur de ce développement. Cet hommage est d'autant plus sérieux que nous savons tous que jusqu'à maintenant nous n'avons rencontré que des réussites et même, sans trahir aucun secret, que nos succès sont supérieurs à nos espoirs.

Est-il trop cher ? Non. Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la défense nationale vous l'ont démontré, puisque ces dépenses entrent dans un cadre budgétaire minimum, inférieur à ce que nous coûterait, en matière de défense militaire, le respect des accords de Lisbonne qui, aujourd'hui — nous le savons — ne présentent plus aucun intérêt.

Non, parce que ce développement nucléaire sert d'importants besoins civils et que l'évolution technique obligatoire que je vous supplie de comprendre fait que demain ce développement nucléaire nous donnera les formes d'énergie dont une démocratie en constant progrès aura besoin.

Les multiples utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dont nous n'avons pas encore, et de loin, fait le tour commandent, au travers de la lutte des vecteurs, tout un développement technique indispensable. Nous pouvons bien dire aujourd'hui que si nous sommes fiers de Caravelle, c'est parce qu'il y avait eu le S. M. B. 2. Si demain nous sommes fiers de Concorde, c'est parce qu'il y aura eu le Mirage IV.

Mesdames, messieurs, j'ai limité mon propos à ce sujet. Mais avant de conclure, je ne voudrais pas que vous puissiez penser que le président de la commission de la défense nationale est ignorant des autres problèmes qui se posent à nos armées. Les commissions, par la voix des rapporteurs, vous ont fait savoir ce qu'elles pensent de ces problèmes qui sont d'importance, tant

au point de vue militaire qu'au point de vue de l'armement ou même au point de vue simplement humain. Ces problèmes feront l'objet de nos débats du printemps prochain.

M'en tenant donc à ce développement nucléaire et à la réalisation de la force nucléaire stratégique, je dirai que si jusqu'à présent nous n'avons eu que des succès, si nos réussites sont encourageantes, nous devons savoir que la route est encore difficile à suivre, que les efforts doivent être continus, que des choix difficiles mais indispensables seront à faire.

Mais nous ne pouvons que persévérer, suivant l'exemple d'illustres et historiques précurseurs. Nous devons avoir la foi, la foi des grands révolutionnaires, celle des grands bâtisseurs.

Mesdames, messieurs, il y a vingt ans, par utopie et carence, nous avions tout perdu, sauf l'espoir que les sacrifices inhumains que nous nous imposons nous rendraient la liberté. Dans vingt ans, notre prévoyance et nos efforts, après la liberté, redonneront à la France généreuse son rôle véritable au sein des nations rassemblées. Alors nous pourrions croire, en dehors de toute contrainte, à une paix véritable. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des armées. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et des républicains indépendants.*)

M. Pierre Messmer, ministre des armées. Monsieur le président, mesdames, messieurs, dans la forme le projet de budget que nous présentons cette année au Parlement comporte un fascicule de moins que les années précédentes : le fascicule qui retraçait les dépenses des forces terrestres stationnées outre-mer a disparu.

Depuis la loi du 7 juillet 1900, les forces terrestres stationnées outre-mer, Afrique du Nord exclue, avaient été détachées du budget de la guerre, en partie pour des considérations techniques, mais surtout pour des raisons politiques. On avait, à l'époque, voulu donner au ministre des colonies, devenu plus tard le ministre de la France d'outre-mer, une autorité sans partage sur les territoires qui lui étaient confiés.

Les unités de l'armée de terre stationnées sur ces territoires avaient donc été rattachées, budgétairement, au ministère des colonies. Cette situation se justifiait d'autant mieux que les troupes coloniales étaient, outre-mer, plutôt des forces de souveraineté que des unités destinées à la défense contre des attaques extérieures.

Quand l'évolution politique conduisit à la disparition du ministère de la France d'outre-mer, un décret du 7 février 1959 transféra ces dépenses au budget des armées où elles formèrent une section spéciale de la section commune.

Nous pensons qu'il n'y a plus de bonne raison pour perpétuer cette situation. Nous avons donc fondu la section Outre-Mer avec la section Terre de notre budget, en individualisant, dans chaque chapitre, par une ligne spéciale, les crédits destinés aux forces terrestres stationnées outre-mer, à la fois pour permettre des comparaisons avec les budgets antérieurs et pour faciliter ces regroupements fonctionnels qu'on recherche volontiers aujourd'hui.

Cette nouvelle présentation budgétaire — c'est son principal intérêt — prélude à une réorganisation. L'état-major des forces terrestres stationnées outre-mer sera dissous au début de l'année 1964, après avoir rendu de très utiles services, je tiens à le souligner. Les compétences de cet état-major seront distribuées entre l'état-major des armées et l'état-major de l'armée de terre où un officier général sera spécialement désigné pour traiter, auprès du chef d'état-major et sous son autorité, les questions d'outre-mer.

Autre modification de forme, bien moins importante : les crédits de fonctionnement de l'école polytechnique sont passés de la section Terre à la section commune. Puisque l'école polytechnique peut fournir des officiers non seulement à l'armée de terre mais aussi à la marine et à l'armée de l'air et puisque, en pratique, les polytechniciens, lorsqu'ils s'orientent vers la carrière militaire, choisissent de préférence d'être ingénieurs militaires, il est logique que les crédits employés à leur formation soient inscrits à la section commune.

Il reste entendu que, dans la pratique, les directions compétentes de l'armée de terre resteront, comme par le passé, compétentes pour traiter les questions intéressant l'école polytechnique.

Enfin, les crédits d'entretien de la mission militaire française au Maroc ont été transférés au ministère des affaires étrangères au budget duquel ils sont désormais inscrits. Nous prévoyons que la même mesure pourra intervenir en 1965 pour les crédits de nos missions militaires dans les États d'Afrique noire et de Madagascar.

Quant au fond, notre projet de budget pour 1964 traduit clairement, je crois — et plusieurs rapporteurs ont eu l'occasion de le souligner — notre politique militaire en prolongeant et en accentuant les tendances déjà marquées en 1963 : modernisation de nos armées dont les effectifs, encore trop nombreux, continuent de diminuer, mais dont nous améliorons la qualité et dont nous augmentons la force en les dotant d'équipements nouveaux et d'armes d'une portée, d'une précision et d'une puissance accrues, spécialement par le recours à l'armement nucléaire auquel nous donnons la priorité.

En ce qui concerne les effectifs, je rappelle qu'au 1^{er} janvier 1962, deux mois et demi environ avant la cessation des hostilités en Algérie, les effectifs des trois armées et de la gendarmerie atteignaient le total assez impressionnant de 1.029.674 officiers, sous-officiers et soldats ; au 1^{er} janvier 1964, dans quelques semaines, ces effectifs ne dépasseront pas 705.926 unités ; au 1^{er} janvier 1965, si les propositions que nous vous présentons sont approuvées, nous compterons 652.662 militaires de tous grades et de toutes armes, c'est-à-dire 377.012 hommes de moins que trois ans plus tôt.

Ces chiffres méritent d'être connus et commentés. En présentant le budget de 1963, j'ai dit à cette même tribune que les réductions d'effectifs portaient essentiellement sur l'armée de terre, dont la plupart des unités étaient en pleine réorganisation. Cette situation se prolongera pendant l'année 1964 et l'armée de terre ne connaîtra un certain équilibre de ses effectifs que dans le courant de 1965.

Je crois bon de souligner que les hommes libérés par les armées étant tous en âge de travailler, entrent presque tous au service de l'économie nationale, souvent avec des connaissances accrues. Depuis dix-huit mois, ils représentent à eux seuls presque le tiers de l'augmentation des effectifs au travail que signalent les statistiques. En ce temps de pénurie de main-d'œuvre, la politique des effectifs militaires que nous avons menée depuis la cessation des combats en Algérie, et conformément à notre programme de modernisation, a été un élément important et peut-être décisif de la poursuite de notre expansion économique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. U. D. T.)

Certains, je le sais, affirment que nos effectifs militaires sont encore trop nombreux et invoquent, à l'appui de leur thèse, des comparaisons avec les effectifs de telle ou telle armée étrangère, britannique ou allemande par exemple.

Nous n'avons rien à craindre de ces comparaisons, à condition qu'elles soient sincères, c'est-à-dire qu'elles portent non seulement sur les effectifs militaires, mais en même temps sur les effectifs civils de fonctionnaires et d'ouvriers employés au service des armées.

On constate alors qu'aux 400.000 marins, aviateurs et soldats britanniques s'ajoutent autant d'employés civils payés par le budget de la défense. On constate aussi que les 442.000 militaires allemands sont aidés par 174.000 civils.

En France, le ministre des armées n'emploiera en 1964 que 157.522 fonctionnaires et ouvriers d'Etat. Si nous additionnons effectifs civils et militaires, gendarmerie comprise, nous constatons que les effectifs français sont sensiblement égaux aux effectifs anglais et supérieurs d'un quart seulement aux effectifs allemands, qui n'ont d'ailleurs pas encore atteint le niveau prévu par le gouvernement de la République fédérale.

Quant aux réserves, elles sont encore trop nombreuses. La brutalité et la rapidité foudroyante qui caractériseraient un conflit nucléaire, la nécessité d'intervenir sur-le-champ pour étouffer dans l'œuf des conflits localisés, non nucléaires, imposent une révision totale de nos conceptions traditionnelles de la mobilisation.

Désormais, les personnels rappelés doivent être peu nombreux et leurs mouvements limités à l'extrême. Il en résulte que, dès maintenant, les quatre cinquièmes des officiers de réserve de l'armée de terre et les trois quarts des officiers de réserve de l'armée de l'air n'ont plus d'affectation de mobilisation. Nous serons donc conduits à réduire la durée des obligations militaires imposées aux cadres des réserves par divers moyens que nous proposerons bientôt au Parlement.

Il est d'ailleurs possible que la participation réduite des réserves aux forces armées pose à l'avenir dans des termes nouveaux le problème des rapports de l'armée avec la nation.

En 1964, dans l'armée active, la réduction des effectifs sera essentiellement le fait du raccourcissement à seize mois de la présence sous les drapeaux, par application de l'article 2 de la loi du 30 novembre 1950. Il faut y ajouter une diminution évaluée à 1.500 unités du nombre des officiers d'active de l'armée de terre.

Le 1^{er} janvier 1965, le nombre des officiers d'active et des officiers en situation d'activité dans les armes et services était

de 27.588 dans l'armée de terre, de 4.198 dans la marine et de 7.917 dans l'armée de l'air. Ces chiffres ne comprennent ni la gendarmerie, ni le service de santé, ni les ingénieurs des corps militaires de l'armement.

Il est prévu que les effectifs des officiers de la marine et de l'aviation varieront faiblement au cours des années à venir, et d'ailleurs dans le sens d'une augmentation. Quant à l'armée de terre, l'évolution qui l'amènera, en 1965, à un volume inférieur à la moitié de ce qu'elle était le 1^{er} janvier 1962, ne peut manquer d'avoir des conséquences sur le nombre des officiers.

Certes, ces excédents sont très inégalement répartis et il arrive même que des armes techniques connaissent un déficit de cadres. C'est pour redresser cette situation et donner aux mouvements d'officiers une fluidité nécessaire, dans un âge où l'évolution rapide des techniques ne s'accommode pas de règles qui rendent les changements d'arme presque impossibles, que le Parlement a voté la loi du 6 août 1963 autorisant le ministre à prononcer ces mutations.

Il faut dire aussi qu'une armée bien dotée d'armes modernes, puissantes, mais complexe et fragile, exige un encadrement relativement plus important que les armées de 1914 ou même celles de 1940. Aussi, n'est-il pas question de faire subir aux effectifs des officiers de l'armée de terre une réduction proportionnelle à celle des effectifs globaux. De l'effectif actuel, on a prévu de descendre à 23.500 officiers en 1967, soit une diminution de 4.000 environ, dont 2.500 officiers supérieurs.

Pour y parvenir, nous n'envisageons aucune mesure d'exception, du type dégageant des cadres. L'application des mesures statutaires nous permet d'atteindre notre objectif. Depuis plus d'un an, nous avons ralenti le recrutement. C'est ainsi que l'école spéciale militaire, où étaient admis, jusqu'en 1961, de 330 à 340 candidats par promotion, n'a reçu que 250 saint-cyriens en 1962 et en 1963, le nombre des candidats étant demeuré voisin de mille.

Dans le même temps, les promotions de l'école militaire interarmes ont été réduites de 160 à 100 élèves officiers.

Depuis deux ans déjà, nous avons entrepris de faciliter la reconversion des officiers qui souhaitent changer de carrière. Dans cet esprit, nous venons d'étendre à la province l'expérience très satisfaisante de reclassement dans le secteur privé, tentée et conduite avec le concours de la chambre de commerce de Paris.

Nous cherchons aussi à faciliter la mise à la disposition d'autres ministères, notamment celui de l'éducation nationale, d'officiers volontaires et compétents. Nous vous proposerons prochainement, dès cette session, diverses mesures favorisant le départ des officiers qui désirent prendre leur retraite dans ces conditions, avant d'atteindre la limite d'âge de leur grade.

Nous voulons également, par des mesures catégorielles bien choisies, rendre aux carrières militaires l'attrait qu'elles n'ont plus. Dans cet esprit, l'article 70 de la loi de finances, que vous avez déjà voté, décide la promotion au grade de lieutenant avec un an seulement d'ancienneté dans le grade de sous-lieutenant pour les anciens élèves de l'école de Saint-Cyr et de l'école de l'air, cette disposition étant déjà en vigueur pour les jeunes officiers sortant de l'école polytechnique et de l'école navale.

Nous proposerons bientôt la création d'un cadre d'officiers techniciens dans l'armée de terre, ce cadre se recrutant exclusivement chez les sous-officiers dont la carrière débouchera donc normalement sur les grades d'officiers, dans des conditions assez comparables à celles du corps des officiers des équipages de la marine.

Le courant des engagements volontaires marquant depuis plusieurs années une tendance à se tarir, alors que la réduction de la durée du service militaire et le déficit de nos effectifs de sous-officiers appellent, au contraire, un plus grand nombre d'engagements, nous demandons les crédits nécessaires à l'augmentation des primes d'engagement et de rengagement, dont les taux viennent d'être quintuplés par un récent décret, et d'ailleurs dont le mode de paiement sera sans doute modifié.

Compte tenu des éléments que je viens d'analyser, dont les principaux, je le rappelle, sont, d'une part, les diminutions d'effectifs et, d'autre part, les mesures catégorielles, auxquelles il convient d'ajouter la hausse des salaires qui s'applique naturellement aux militaires et aux fonctionnaires relevant du ministère des armées dans les mêmes conditions que pour l'ensemble de la fonction publique, les crédits du titre III, c'est-à-dire les dépenses de personnel et de fonctionnement, sont évalués à 10.767 millions de francs. Ce chiffre apparaît en faible augmentation — 48 millions, soit moins de 0,5 p. 100 — par rapport à 1963 et encore en forte diminution — presque 900 millions — par rapport à 1962.

A ce niveau, le titre III représente 54,2 p. 100 du budget des armées : depuis 1945, aucun budget n'avait attribué une aussi faible part à ses dépenses de personnel et de fonctionnement.

En contrepartie, les dépenses en capital, c'est-à-dire, pour les armées, les dépenses d'infrastructure et d'armement rassemblées dans le titre V, s'élevaient à 9.106 millions de francs, soit 45,8 p. 100 du budget militaire, pourcentage jamais atteint depuis la guerre et qui traduit les progrès de la modernisation de nos armées.

Vous savez que nous avons donné priorité à l'armement nucléaire stratégique dont les éléments constitutifs sont les bombes atomiques et leurs véhicules.

La fabrication des bombes atomiques, dépassant le stade expérimental, est entrée dans celui de la fabrication en série depuis le milieu de l'année 1963. Cette fabrication sera développée, conformément à nos plans, pendant l'année 1964. En étroite liaison avec le commissariat à l'énergie atomique, nous avons mis au point les dispositifs assurant la sécurité technique des manœuvres et du stockage.

Nous avons également arrêté les règles relatives à l'emploi éventuel des bombes. Ces règles sont telles que le Président de la République, et lui seul, donne les ordres et contrôle jusqu'au dernier moment leur exécution. Les dispositifs nécessaires d'alerte, de sécurité et de contrôle doivent fonctionner sans interruption ni défaillance, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et trois cent soixante-cinq jours par an. Ils imposent le recours à des moyens de transmission, de calcul, d'exploitation des informations, moyens tels que la transformation de l'armée de l'air en sera sensiblement accélérée.

La construction des Mirage IV progresse régulièrement ; les premiers avions de série seront livrés au début de l'année 1964 ainsi que leurs ravitailleurs K C 135, conformément au contrat signé avec le constructeur américain.

Désormais, ce sont les graves et difficiles problèmes de l'organisation, du contrôle, de l'emploi éventuel de la force nucléaire stratégique qui méritent d'être étudiés et débattus, car ces problèmes, en des heures d'épreuve, intéresseraient directement notre destin.

Les discussions sur l'opportunité de doter la France d'un armement atomique peuvent être classées aux archives (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)...

M. René Laurin, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre des armées. ...puisque la force nucléaire de la première génération est une réalité et que son développement ne rencontre aucun obstacle financier, technique ou militaire.

M. Michel Debré. Ou politique !

M. le ministre des armées. Nous sommes donc en mesure de pousser vigoureusement vers la réalisation des générations suivantes dont les composantes principales sont l'engin et le sous-marin atomique.

La construction du prototype terrestre de l'appareil propulsif du sous-marin est sur le point d'être achevée à Cadarache. Ce prototype devrait fonctionner dans le courant de l'été 1964. Le sous-marin expérimental Q 251, destiné à divers essais, a été mis en chantier en 1962 et prendra la mer en 1964.

Quant aux engins balistiques, les éléments de ce que nous appelons le tronc commun, c'est-à-dire les techniques de base et les fabrications qu'on trouve dans tout engin autoguidé qu'il soit lancé de la terre, de la mer ou de l'air, c'est-à-dire les techniques de propulsion, de guidage, de pilotage ou les dispositifs de rentrée dans l'atmosphère, sont maintenant en notre possession ou à notre portée. Je ne doute pas que les savants et les ingénieurs français maîtriseront progressivement les problèmes que pose la construction des engins, aussi bien qu'ils ont résolu et continuent de résoudre les problèmes que pose la construction aéronautique.

Les essais des explosifs nucléaires et des engins ont lieu sur des champs de tir situés au Sahara, à Reggane, puis à In Ekker, en ce qui concerne les essais souterrains pour l'atome, à Colomb-Béchar et à Hammaguir pour les essais d'engins.

Les accords d'Evian nous reconnaissent — vous le savez — l'usage de ces terrains jusqu'au 1^{er} juillet 1967. Mais dès 1962, le Gouvernement a fait rechercher et choisi de nouveaux champs de tir. Pour les engins, notre choix s'est porté sur un vaste espace inhabité dans le département des Landes. Sa situation entre les îles et l'Océan Atlantique permet tous les tirs en direction du Nord-Ouest ou du Sud-Ouest. L'équipement du terrain est commencé et les premiers tirs à partir de ce terrain auront lieu en 1965.

Pour les explosions atomiques et thermonucléaires, c'est en Polynésie française, sur un atoll désert des îles Tuamotu que

nous construisons notre champ de tir. Les études préparatoires nous ont montré, en effet, que l'immensité de l'Océan Pacifique était une bonne garantie de sécurité ; avant nous, d'ailleurs, les Américains et les Britanniques étaient parvenus à la même conclusion. (*Sourires sur divers bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*)

Les premiers moyens en personnel et en matériel affectés au centre d'essais du Pacifique ont été mis en place pendant l'été dernier et les travaux d'infrastructure ont commencé au mois de septembre de cette année, il y a donc deux mois.

Les terrains d'essais et spécialement celui du Pacifique ont été et continueront d'être la cible de critiques en France et surtout à l'étranger, de la part d'hommes, d'organisations et parfois de gouvernements qui n'ont pas montré tant de scrupules quand, récemment encore, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. procédaient à des tirs dont le nombre et la puissance dépassaient largement ce que nous avons en projet. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.*)

Ces plaintes, ces protestations, ces démarches sont inspirées par des soucis très différents de ceux qui sont publiquement affirmés. C'est pourquoi nous n'en tiendrons pas compte et nous en tiendrons d'autant moins compte que les essais et par conséquent les champs de tir sont nécessaires à la mise au point d'abord, au perfectionnement ensuite, de nos armes nucléaires et de leurs véhicules.

J'ajoute que le progrès d'un grand nombre d'études scientifiques, dans le détail desquelles je n'entrerai pas, dépend de ces terrains d'essais. Ce serait une dérision que de vouloir tenir une place importante dans la recherche spatiale en utilisant exclusivement des engins lanceurs et des sites de lancement étrangers et ce serait une illusion de croire que nous serions au niveau de connaissances que nous avons atteint dans les sciences nucléaires si nous n'avions pas un programme militaire important. (*Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.*)

Aux programmes intéressant la force nucléaire stratégique, le budget de 1964 consacrerait 3.686 millions de francs, c'est-à-dire plus de 40 p. 100 du titre V, et presque toute l'augmentation des crédits budgétaires des armées en 1964 par rapport à 1963. Encore faut-il préciser que ce chiffre est la somme des seuls crédits destinés à la production des explosifs nucléaires, de leurs véhicules, avions et engins, ainsi que des études et des essais y compris l'installation et le fonctionnement des champs de tir. Il n'inclut aucune part des frais généraux des armées.

La priorité donnée par le Gouvernement à l'armement nucléaire stratégique est donc clairement visible dans le budget. Cette priorité nous impose de calculer au plus juste les autres dépenses sur lesquelles nous avons été obligés d'opérer des compressions nécessaires, mais souvent douloureuses. J'en ai déjà donné une idée en parlant des dépenses de personnel. Dans l'exposé sur les crédits d'armement non nucléaire auquel j'arrive maintenant, j'en signalerai au passage plusieurs exemples.

Pour l'armée de terre, l'année 1964 verra la continuation et pour quelques séries l'achèvement du programme de construction des véhicules blindés de transport de troupes AMX et des véhicules à roues de liaison et de servitude. Des informations précises vous sont fournies à ce sujet par les rapporteurs et aussi dans le rapport annexé au projet de loi de finances que nous avons déposé en application des articles 3, 4 et 5 de la loi du 8 décembre 1960. Ces informations n'appellent pas de commentaire particulier.

Vous savez que la loi de programme avait délibérément limité la modernisation de l'armée de terre, alors engagée dans les opérations d'Algérie. Priorité avait été accordée à quelques matériels blindés affectés à nos divisions stationnées en Allemagne et à la construction d'automitrailleuses légères pour la protection des convois, de camions ou de camionnettes tous chemins et enfin d'hélicoptères pour donner à nos troupes la mobilité qu'il leur fallait.

Nous avions dû remettre à plus tard la construction d'un char de combat qui sera l'ossature de nos grandes unités. Ce rôle est actuellement tenu par des chars américains Patton dont la conception remonte à près de vingt ans et dont l'usure ne permet plus aujourd'hui d'espérer grand service.

Les études que nous n'avions jamais interrompues avaient permis de définir, de construire en prototype puis en petite présérie un char de 34 tonnes armé d'un canon de 105 millimètres dont la munition à charge creuse stabilisée perce, à toutes les distances de combat, tous les blindages connus et dont le rayon d'action, la vitesse, les capacités de franchissement sont supérieurs à ceux des chars en service dans les armées alliées.

En vertu d'un accord conclu avec mon collègue ministre de la défense de la République fédérale d'Allemagne, cinq exemplaires de ce char — que nous appelons l'A. M. X. 30 — viennent d'être essayés pendant plus d'un mois au camp de Mailly, puis à Bourges en France et à Meppen en Allemagne, avec cinq chars

Léopard, leurs homologues allemands. Les résultats de cette confrontation technique et tactique sans précédent nous ont confirmé dans notre décision de passer commande de l'A. M. X. 30. Le projet de budget prévoit donc les autorisations de programme et les premiers crédits de paiement nécessaires pour le lancement de la fabrication en série que nous confierons à l'établissement de Roanne qui est spécialisé dans ce type de construction.

La situation de la marine en ce qui concerne ses programmes est très différente de celle de l'armée de terre. Nos forces navales n'ont pas été profondément engagées dans les opérations d'Algérie et leur modernisation a commencé dès le lendemain de la guerre.

En 1963, un grand navire, le porte-avions *Fech* est entré en service. Un autre grand navire, le premier sous-marin atomique, a été mis en chantier avec un an d'avance sur les délais prévus par la loi de programme. En revanche, la construction de la troisième frégate lance-engins a été bloquée et nous proposerons de transformer ce blocage en annulation pour reporter les crédits de la troisième frégate sur les deux premières dont le prix dépassera sensiblement les prévisions.

En 1964, un grand navire entrera en service, le porte-hélicoptères *La Résolue* qui va terminer ses essais et remplacera en octobre 1964 comme navire-école d'application la vieille *Jeanne-d'Arc* qui, avec trente-trois années de services, a dépassé toutes les limites d'âge. Quatre avisos escorteurs seront achevés.

Aucun grand navire ne sera mis en chantier, mais des refontes pour améliorer les capacités de lutte antiaérienne ou de lutte anti-sous-marine de plusieurs escorteurs d'escadre continueront. L'importance de ces refontes qui sont, en réalité, des reconstructions partielles, est mesurée par le fait qu'elles consommeront en 1964, comme en 1963, environ le quart des crédits des constructions navales.

En outre, et en supplément du programme naval arrêté en 1960, la construction ou la refonte de divers navires techniques, destinés au centre d'essais du Pacifique, seront entreprises l'an prochain dans nos arsenaux ; c'est ainsi que trois paquebots, autrefois en service sur les lignes d'Afrique du Nord, viennent d'être achetés à trois compagnies privées et seront transformés pour servir de logement flottant au personnel du centre d'essais.

En 1964, l'aéronavale recevra bon nombre des avions commandés au cours des années précédentes ; ainsi, lui seront livrés le solde de la commande des Etendard IV de la version M, c'est-à-dire attaque, assaut, et la totalité des Etendard IV de la version P, reconnaissance et photographie. Seront livrés aussi les 42 chasseurs Crusader commandés aux Etats-Unis. Enfin, les premiers avions de lutte anti-sous-marine Bréguet-Atlantic, de la série de 40 appareils commandée par la France et l'Allemagne, sortiront de l'usine avant la fin de l'année 1964.

Quant à l'hélicoptère Frelon dont les prototypes ont battu, pendant leurs essais, plusieurs records du monde, une présérie de quatre appareils a été commandée et sortira en 1964.

Si l'on tient compte que l'aéronavale dispose de trois porte-avions dont deux, le *Clemenceau* et le *Foch*, sont très modernes, qu'elle recevra bientôt un porte-hélicoptères, *La Résolue*, qui sera le plus moderne du monde, qu'elle est affectataire, sans parler de terrains secondaires, de deux grandes bases aériennes, à terre, auxquelles une troisième base s'ajoutera avant deux ans, on peut dire que cette arme va atteindre un niveau de développement et de modernisation satisfaisant.

Pour l'armée de l'air, un effort important, mais encore insuffisant, a été consenti depuis plusieurs années afin de moderniser son infrastructure, ses moyens de transmission et de détection et son matériel aérien. En 1962, les premiers Mirage III C étaient devenus opérationnels ; depuis lors, aux Mirage III C, intercepteurs, sont venus s'ajouter les Mirage III R, reconnaissance, les Mirage III B, biplace d'entraînement, et les Mirage III E, appui des troupes au sol.

En 1964, les livraisons prévues au plan continueront à une cadence ralentie. Les dernières commandes prévues à ce même plan seront passées. La question se pose du choix des futurs avions de combat de notre armée de l'air.

Nous pouvons passer de nouvelles commandes d'avions Mirage III qui prendraient la place des appareils américains F 84 démodés, mais encore en service dans certains escadrons. En même temps, nous devons préparer à ces avions des successeurs dont il faut que les têtes de série sortent avant 1970. Nous poussons donc les études d'appareils nouveaux dont les principales caractéristiques seront le décollage et l'atterrissage vertical ou très court, les rendant indépendants des bases aériennes très vulnérables, une vitesse élevée et des capacités de navigation par tous temps à basse altitude, ce qui leur donne, nous le croyons, une bonne chance d'échapper à la détection radar. Nous espérons que les prototypes dérivés du Balzac qui fut présenté avec succès au dernier salon de l'aéronautique du Bourget répondront à nos espoirs.

Mais ces avions aux performances de plus en plus élevées coûtent, vos rapporteurs vous l'ont dit, de plus en plus cher. C'est ainsi que l'avion de combat à décollage vertical dont je viens de parler coûtera, s'il est un jour construit en série, une quarantaine de millions de francs l'unité, c'est-à-dire six fois plus que le Mirage III E. Nous n'en construirons donc pas beaucoup. J'ajoute qu'il serait même ridicule d'en construire un seul si nous devions l'armer seulement de quelques bombes classiques à explosif chimique ou de quelques roquettes plus ou moins perfectionnées. Financièrement et militairement, cet avion, comme d'ailleurs tous les avions très évolués, n'a de sens que s'il est armé d'une bombe atomique. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

Telle est bien notre intention qui s'exprimera dans la prochaine loi de programme.

Il n'est plus possible d'engager, c'est-à-dire d'employer des avions à hautes performances sans disposer à terre et en l'air des moyens électroniques nécessaires pour la navigation, la détection, la transmission et l'exploitation des informations, la lutte aussi contre les moyens électroniques de l'ennemi, ce qu'on appelle la guerre électronique.

C'est la fonction d'un grand nombre d'équipements de bord, qui augmentent beaucoup le prix des avions modernes. C'est aussi la raison d'être — une des raisons d'être — du réseau de couverture radar que nous mettons en place sur le territoire national, en liaison avec les réseaux alliés.

Nous installons des radars nouveaux de très grande puissance, les Palmiers, dont les informations sont exploitées par des stations du type Strida II et transmises par réseau hertzien spécial.

L'aviation de transport militaire est équipée principalement, vous le savez, de Nord 2501 dont la construction a cessé et qui doivent être remplacés progressivement et prochainement, nous l'espérons, par des Transall, de conception et de construction franco-allemandes : les trois prototypes, un français, deux allemands, identiques en tout, ont volé cette année même, et une présérie de six appareils, trois pour chaque pays, a été commandée. Toutes les autorisations de programme et les premiers crédits de paiement pour la commande d'une première série de vingt Transall — dix destinés à l'armée de l'air et dix à la Luftwaffe — sont inscrits au budget.

Dans cette entreprise commune, les deux gouvernements ont fait preuve d'une volonté de coopération et d'une résolution sans défaillance qui nous ont permis de résoudre les problèmes militaires, techniques ou industriels et de surmonter même les difficultés politiques que nous avons rencontrées sur notre chemin.

C'est un bon exemple, dont j'espère que nous pourrions nous inspirer en d'autres circonstances. Mais ni le Nord ni le Transall ne permettent des transports tactiques ; ces transports réclament soit des hélicoptères, soit des avions à décollage très court. C'est pourquoi nous avons retenu le Bréguet 941, bien que nos crédits ne nous permettent pas d'en passer commande dès 1964.

Quant aux hélicoptères, l'armée de terre et la marine ont continué de recevoir, cette année, les Alouette III commandées les années précédentes ; à notre demande, Sud-Aviation a mis à l'étude un nouvel hélicoptère dit Alouette IV ou hélicoptère de manœuvre.

Nos programmes d'armement sont la raison d'être d'un grand nombre d'industries qui donnent du travail à plusieurs centaines de milliers d'ouvriers, de techniciens et d'ingénieurs, et qui assurent leur promotion sociale : plus de 100.000 ouvriers et techniciens d'Etat dans les arsenaux et les divers établissements industriels des armées, plus de 80.000 dans l'industrie aéronautique nationalisée ou privée et un plus grand nombre encore dans les industries sidérurgiques, mécaniques, électroniques et automobiles qui travaillent à temps partiel pour la défense nationale.

A ces ingénieurs, à ces techniciens, à ces ouvriers, quel avenir est offert par nos programmes et par nos projets ? Les réponses à cette question paraissent souvent contradictoires. On signale en même temps et parfois dans le même département, la fermeture ou les difficultés d'une entreprise et la création ou le développement d'une autre. On se plaint ici de manquer de personnel et là d'en avoir trop. Toutes ces constatations sont vraies et leur contradiction n'est qu'apparente. Pour en juger, il faut entrer plus avant dans le problème, ce que je ferai rapidement.

Les établissements qui travaillent pour l'armée de terre sont les plus durement touchés. La construction d'armes légères et lourdes, la fabrication et le chargement de munitions, la construction de véhicules de transport, les fabrications d'habillement, sont sensiblement proportionnelles aux effectifs. Une armée de terre dont le volume est réduit de moitié en quelques années et qui, en cas de mobilisation, n'appellerait pas plus du dixième des effectifs mobilisés en 1939, ne passe plus les commandes

suffisantes pour maintenir à un niveau élevé le plan de charge d'industries équipées pour subvenir aux besoins d'une armée nombreuse préparant une guerre de longue durée. Il faut le savoir et il faut en tirer les conséquences. Nous l'avons fait en procédant à la reconversion, dans de bonnes conditions, d'établissements relevant de la direction des études et fabrications d'armement: Châtelleraut en 1962, le Havre en 1963 et vraisemblablement Limoges en 1964.

Seules les poudreries, dont les productions militaires sont déjà partiellement reconverties vers la propulsion des engins, ne posent aucun problème grave.

Les arsenaux de la marine nationale ne causeront pas, en 1964, d'inquiétude: la continuation du programme naval en cours, les refontes de bâtiments divers, auxquels je faisais allusion tout à l'heure, l'entretien de la flotte leur assurent un plan de charge stable.

Quant à l'industrie aéronautique, elle a enregistré depuis quelques années de brillants succès qui lui ont permis une expansion raisonnable. Les perspectives sont assez bonnes pour 1964, mais elles varient selon les entreprises et l'équilibre d'ensemble est actuellement fragile, je dirai pourquoi dans un instant.

Je ne cite que pour mémoire les activités du commissariat à l'énergie atomique, financées principalement par le budget des armées. Le commissariat relève de mon collègue le ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales et ses problèmes industriels sont, en fait, ceux d'une expansion rapide.

En résumé: forte diminution de certaines fabrications destinées à l'armée de terre et reconversions en cours ou prévues d'établissements, plans de charge convenables et stables des arsenaux de la marine et de l'industrie aéronautique, telles sont les prévisions qui ont de très grandes chances d'être réalisées en 1964.

Ces prévisions sont justifiées. Elles seront vérifiées. Bien que l'année 1964 permette l'optimisme, je ne cacherai pas qu'à plus long terme, la plupart des industries dont je viens de parler rencontreront ou risquent de rencontrer de graves difficultés.

L'an prochain, un nouveau programme naval succédera au programme en cours. Si le Parlement approuve les propositions que nous lui présenterons, les crédits affectés à ce programme seront, certes, en sensible augmentation par rapport à la période antérieure correspondante, mais le tonnage des navires à construire sera en forte diminution.

L'explication est simple: un sous-marin atomique de 8.000 tonnes coûte plus cher qu'un porte-avions de 22.000 tonnes et il donne moins de travail à l'arsenal chargé de construire la coque. Dans quelques années, les plans de charge diminueront donc et la reconversion des arsenaux posera des problèmes difficiles en raison de leur spécialisation et de leur localisation.

L'industrie aéronautique est dans une situation assez favorable, je l'ai dit, mais j'ai dit aussi que cette situation était fragile parce qu'elle dépend, pour une bonne part, du succès des exportations qui alimentent actuellement près du tiers de ses activités. Nous ne pouvons pas être certains que les exportations se maintiendront à un niveau aussi élevé. Quant aux futures commandes militaires, elles ne suffiront pas à maintenir le plan de charge à son niveau actuel, car les avions comme les navires coûtent de plus en plus cher. En outre, certains types d'avions commenceront à être remplacés par des engins. L'industrie aéronautique devra donc se reconvertir en partie vers les engins et vers l'espace, ce que son dynamisme lui permet, mais ce qui n'ira pas sans difficultés.

Toutes nos industries d'armement doivent se préparer à des transformations profondes et parfois révolutionnaires. En vue de ces transformations, nous avons mis en chantier une réforme de la délégation ministérielle à l'armement.

Quand elle a été créée, en 1961, la délégation pour l'armement a coiffé les directions techniques qui existaient: direction des constructions et armes navales, direction des études et fabrications d'armement, direction des poudres, direction technique et industrielle de l'aéronautique, sans changer rien d'essentiel à leur organisation ni à leurs compétences.

Deux ans d'expérience et aussi la pression croissante des armes et des techniques nouvelles sur nos vieilles structures montrent que nous devons unir plus étroitement les directions techniques par une centralisation renforcée au sommet et, en revanche, accorder aux établissements industriels une plus grande souplesse de gestion en leur donnant, s'il le faut, un nouveau statut qui ne peut être qu'un statut d'Etat.

Ces projets ont soulevé chez certains ingénieurs militaires et parmi les ouvriers des arsenaux une émotion qui s'est exprimée de diverses façons. Je crois donc utile de répéter devant l'Assemblée nationale ce que j'ai souvent dit, au moins cinq ou six fois en public depuis six mois: nous voulons sauver les arsenaux et non pas les fermer. Quant aux statuts du personnel, ils ne peuvent, vous le savez, être modifiés que par la loi, ce qui donne aux intéressés une très solide garantie.

Chacun comprend aujourd'hui que les explosifs nucléaires et tous les progrès techniques ont, sur les armées et sur la pensée militaire, une influence déterminante. On nous reproche même parfois de ne pas tirer toutes les conséquences de la mise en service de ces explosifs.

Je demande: comment n'aurait-il pas une influence plus grande et plus rapide encore sur les fabrications d'armement?

L'année 1964 sera la dernière année de la première loi de programme militaire. Ce qui avait été inscrit dans cette loi a été progressivement réalisé depuis 1960 et sera achevé l'an prochain. Peu d'opérations prévues ont été annulées et les opérations annulées qui n'avaient pas été inscrites dans la loi au moment de sa discussion ont été largement remplacées par des opérations nouvelles.

Pour la France, le fait essentiel de 1964 sera son accession à la capacité nucléaire non seulement scientifique, technique et industrielle que nous avons déjà, mais à la capacité nucléaire militaire et opérationnelle. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

C'est au général de Gaulle que notre pays doit cette promotion qui est à la fois une promotion militaire et une promotion politique, car c'est bien lui qui en a pris la responsabilité et c'est lui aussi qui l'a rendue possible en mettant un terme au conflit algérien. (*Applaudissements sur mêmes bancs.*)

Ce premier succès ne nous inclinera pas au repos, croyez-le bien, mais à l'action. Dans l'effort, nos projets ont mûri et nos ambitions ont grandi. Nous présenterons donc au Parlement, au cours de sa prochaine session, une deuxième loi de programme militaire dont le principal objectif sera de doter nos armées d'armes thermonucléaires, dont d'autres disposent déjà en masse considérable, car nous pensons que ces armes, les plus terribles qui soient, sont des garanties nécessaires de l'indépendance de la France et de sa liberté. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Voilquin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.*)

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je sollicite tout d'abord votre indulgence, car après les brillants exposés que vous venez d'entendre, mes propos seront beaucoup plus modestes et certainement moins attrayants.

Les crédits prévus au budget pour la section commune du budget des armées sont les seuls en progression, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, par rapport à l'ensemble du budget des armées, et aussi bien en ce qui concerne les dépenses ordinaires que les dépenses en capital.

M. Roux a analysé ces crédits au nom de la commission des finances. Je ne recommencerai pas cette analyse, pas plus que celle des dépenses afférentes à la force de dissuasion dont mon excellent ami M. Le Theule a remarquablement exposé les caractéristiques.

Je me bornerai à souligner que l'effort accompli dans le dessein de doter la France d'une force nucléaire stratégique est très important. Je ne puis que me féliciter de cet effort que je considère comme indispensable à la défense de la nation. Mais il n'en va pas toujours de même en ce qui concerne les parties de ce budget à l'étude desquelles je me suis plus particulièrement consacré: d'une part, les dépenses de fonctionnement et, d'autre part, les dépenses en capital autres que celles relatives à l'armement nucléaire et, en particulier, celles de l'habitat qui sont en rapport direct avec l'amélioration de la condition militaire.

Je commencerai par une revue rapide des problèmes de la gendarmerie dont vous parlerez d'ailleurs notre collègue M. le général Cherasse, du service de santé et des services communs aux trois armées, et nous verrons qu'ici tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Ensuite, j'examinerai de plus près quelques questions particulières et importantes.

L'évolution des effectifs de la gendarmerie telle qu'elle apparaît dans les documents budgétaires s'effectue dans un sens favorable.

Certes, la résorption échelonnée de 1.586 sous-officiers se traduira en 1964 par la suppression de 1.036 emplois. Mais le rapatriement d'officiers et de sous-officiers appartenant aux unités organiques d'Algérie aura pour effet d'accroître de 4.780 unités les effectifs de la gendarmerie métropolitaine. En outre, le rappel en métropole d'escadrons détachés en renfort pour le maintien de l'ordre en Algérie, dont on peut évaluer les effectifs à un millier d'hommes, devrait rendre à peu près satisfaisante la situation de la gendarmerie mobile.

Au total, ces mesures devraient permettre de faire cesser un état de sous-effectif que l'on pouvait croire chronique.

Si les effectifs réels viennent au niveau des effectifs théoriques, cela ne signifie pas que les moyens en personnel de la gendarmerie seront suffisants.

En effet, les tâches de la gendarmerie deviennent chaque jour plus lourdes.

Non seulement les tâches traditionnelles croissent en importance pour des raisons d'ailleurs heureuses en elles-mêmes, mais encore des tâches nouvelles apportent un surcroît de travail, notamment celles qui sont dues à la création de nouveaux services publics et celles qui sont dues à la transformation des structures judiciaires.

Une estimation raisonnable des besoins en personnel de la gendarmerie conduit à un chiffre relativement supérieur à l'effectif budgétaire moyen prévu qui est de 60.600 officiers et sous-officiers. En pratique, la gendarmerie souffrira encore d'un manque de personnel assez sensible.

M. Claude Roux, rapporteur spécial. Très bien !

M. Albert Voilquin, rapporteur pour avis. Le problème subsiste donc et votre rapporteur reconnaît volontiers qu'il ne peut être résolu du jour au lendemain par une création massive d'emplois.

C'est pourquoi il suggère de rechercher la solution dans deux autres directions : celle d'une évolution des structures de la gendarmerie, car son organisation et son implantation géographique sont pratiquement inchangées depuis un siècle, alors que de nombreux facteurs sont venus apporter de profondes modifications au cadre et aux conditions dans lesquelles elle exerce son activité ; celle d'un allègement des tâches qu'elle accomplit au profit de divers ministères et pour lesquelles sa mise à contribution ne paraît pas toujours indispensable.

C'est dans cette seconde direction que l'effort principal doit s'orienter ; car il est évident que le personnel de la gendarmerie consacre une part trop importante de son temps à des tâches pour lesquelles d'autres services disposent de moyens plus adéquats.

Après les problèmes de personnel, examinons brièvement les difficultés en matériels et casernements.

En ce qui concerne les matériels, je vous prie de vous reporter à mon avis imprimé. Je voudrais, toutefois, attirer votre attention sur le fait que, si les crédits de paiement destinés aux achats de véhicules devaient se maintenir au niveau qui leur est fixé cette année, cela aurait pour conséquence de porter de neuf à treize ans la durée de renouvellement du parc automobile.

Pour la construction de casernements, les autorisations de programme demandées sont en légère hausse.

Ce fait semble indiquer que le Gouvernement a l'intention de se lancer dans une politique répondant aux vœux de votre rapporteur. Hélas ! il ne s'agit de d'un leurre. La réalité est tout autre. L'évolution des crédits de paiement la révèle.

S'élevant à 69.200.000 francs en 1963, ils sont ramenés à 54.800.000 francs pour 1964. L'abattement de 15 millions projeté aura des conséquences désastreuses. Il conduira d'abord à retarder le lancement des opérations nouvelles en 1964 afin qu'elles n'entraînent pas de consommation de crédits de paiement au cours de cette année.

C'est ainsi que la construction d'un casernement de 700 logements au profit de la garde républicaine de Paris, à Nanterre, ne pourra être lancée qu'à la fin de l'année 1964, d'où un retard pratiqué d'un an malgré l'urgence de l'opération.

Cet abattement conduira ensuite à ralentir les opérations antérieures à 1964 dans de fortes proportions.

Des constructions de casernements de gendarmerie mobile se trouveront retardées de six mois au moins. Les unités qui doivent les occuper continueront à vivre précairement dans des immeubles inadaptés à la vie des unités.

En ce qui concerne le service de santé, il reste actuellement deux principaux sujets d'inquiétude. D'abord et surtout, la

confirmation, cette année encore, de la crise qui persiste dans le corps des médecins de l'armée et qui se traduit par de nombreux départs à la retraite anticipés. La progression du nombre de ces départs est éloquent : 89 en 1958, 99 en 1959, 121 en 1960, 119 en 1961 et 145 en 1962.

Quant aux départs anticipés de techniciens — agrégés, spécialistes, médecins et chirurgiens des hôpitaux, assistants — leur nombre progresse aussi de manière inquiétante : 29 en 1958, 27 en 1959, 40 en 1960, 42 en 1961 et 59 en 1962.

Votre commission de la défense nationale très inquiète devant ces pertes d'éléments de valeur invite de façon pressante le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour en réduire l'ampleur et elle lui demande, dans un premier temps, de relever le taux anormalement bas de la prime de qualification accordée à ces personnels qui constituent l'élite du service de santé.

Le deuxième sujet d'inquiétude est celui de la condition des infirmières militaires. L'amélioration de la condition matérielle des infirmières militaires s'impose, surtout après les mesures dont ont bénéficié, en 1962, leurs homologues des services hospitaliers civils.

Aussi, la commission demande instamment au ministre des armées de modifier, le plus rapidement possible, le statut des personnels des cadres militaires féminins. Sinon, il sera bientôt impossible de faire face aux besoins. Cependant, pour en terminer avec la question des personnels sur une note optimiste, je tiens à mettre en évidence une mesure qui permet de montrer combien a été démocratisé le recrutement des médecins et pharmaciens militaires.

Depuis deux ans, en effet, le service de santé ouvre aux bacheliers la possibilité de concourir sans autre préparation pour l'entrée dans ces écoles alors qu'auparavant ce recrutement s'effectuait au niveau de la première ou de la deuxième année de médecine et de pharmacie.

Cette manière de procéder évite aux candidats deux années d'études onéreuses en faculté.

C'est là un bel exemple de mesure favorisant la promotion sociale des jeunes gens issus de milieux modestes.

Je ne saurais passer sous silence la mise en chantier de l'opération Val-de-Grâce-Bégin. Celle-ci tend à doter la région parisienne d'un complexe hospitalier militaire de grande envergure comprenant un centre hospitalier à Saint-Mandé, un centre de consultation et une clinique de haute technicité au Val-de-Grâce. Il s'agit là, et c'est aussi l'opinion unanime du groupe des médecins de votre commission qui s'est fortement intéressé à ce projet, d'une réalisation particulièrement digne de l'effort financier accompli en sa faveur.

Je ne m'attarderai pas sur les divers autres services qui relèvent de la section commune : justice militaire, services biologiques et vétérinaires, service social. Tous sont en pleine évolution. Le dernier, en particulier, va subir de profonds remaniements de manière à mettre en œuvre une politique sociale cohérente, compte tenu de l'évolution récente des théories sociales et des besoins propres à une armée moderne.

En ce qui concerne le service interarmées de l'entraînement physique et des sports, je tiens à mettre en lumière l'étroitesse des crédits dont il dispose. Celle-ci risque d'empêcher l'armée de remplir le double rôle qui devrait être le sien : favoriser l'épanouissement d'athlètes aux possibilités déjà connues et permettre la détection de talents nouveaux et apporter ainsi sa contribution au remarquable effort accompli actuellement par la nation en faveur du sport.

Il faut espérer que nos craintes à ce sujet seront vaines comme l'ont été celles que l'on pouvait avoir à l'égard du bataillon de Joinville. On a craint à un moment sa disparition. Nous voyons qu'il a été fort heureusement maintenu. Un autre a été créé au Hameau, près de Pau.

J'en viens maintenant, pour terminer, à l'étude de quatre problèmes particuliers qui n'ont pas tous la même importance, mais qui ont tous retenu l'attention de votre commission.

Le premier concerne les personnels des forces françaises en Allemagne.

Je parlerai d'abord d'une question qui intéresse l'ensemble de ces personnels : celle du franc de stationnement qui subsiste encore et impose au personnel des forces françaises en Allemagne l'usage de trois monnaies, le franc français, le franc d'occupation et le mark. Je crois, si mes renseignements sont exacts, qu'il doit disparaître prochainement.

La seconde question est de portée générale. C'est celle de la titularisation des personnels contractuels. Le principe de cette titularisation est admis depuis 1955 par le Parlement et le Gouvernement, mais la réalisation en est perpétuellement

différée. Or, il s'agit là d'une simple mesure d'équité intéressant 300 agents au maximum, pour la plupart déjà en service depuis une quinzaine d'années et dont les mérites ne sont contestés par personne.

Aussi souhaiterions-nous obtenir du Gouvernement qu'il fixe ne fût-ce que la limite supérieure des délais pendant lesquels ces personnels devront encore attendre leur titularisation.

Le second problème qui a préoccupé les commissaires est celui de l'accroissement des remboursements à la S. N. C. F. Votre commission a décidé de déposer un amendement tendant à réduire la majoration de la dotation destinée à la S. N. C. F., cette majoration paraissant anormalement élevée.

Je me réserve, d'ailleurs, de vous exposer le point de vue de la commission au moment où j'aurai à soutenir cet amendement.

Le troisième problème est celui de la construction de logements militaires. Je dirai tout de suite que ce problème ne semble plus et ne devrait plus être d'ordre financier. En effet, des crédits ont été ouverts qui ont permis de lancer des programmes portant sur 38.000 logements avant 1963 et 16.000 logements par la suite, soit un total de 54.000.

Ces programmes devraient permettre de faire face à une part des besoins qui se montent à 70.000 logements. Il reste pourtant qu'à ce jour 22.338 logements seulement ont été livrés, la cadence de livraison s'établissant aux alentours de 4.000 par an. A ce rythme, il faudrait plus de douze ans pour en terminer avec ce problème irritant.

Nomades pendant de longues années, soumis pour longtemps encore en raison de la réorganisation de l'armée à de fréquentes mutations, les cadres officiers et sous-officiers aspirent à jouir, comme les autres Français, de quelques stabilité et d'un minimum de vie familiale.

Comme je viens de le dire, cela ne semble plus être un problème de crédits. C'est un problème de délais de réalisation.

Certes, nous n'ignorons pas, monsieur le ministre, les efforts que vous avez déjà déployés pour essayer d'accélérer la construction de logements militaires, mais il faut bien reconnaître qu'un certain formalisme administratif et une réglementation trop rigide freinent encore de façon abusive le rythme des réalisations.

C'est pourquoi la commission souhaite vivement qu'une solution originale soit apportée à ce problème avec la collaboration du ministère de la construction et du ministère des finances.

Les crédits ne manquant pas et, nous en sommes persuadés, la bonne volonté non plus, une telle solution devrait être trouvée dans des délais raisonnables. Elle serait d'ailleurs l'heureuse continuation de certaines mesures prises pour revaloriser la condition militaire.

J'en viens, en effet, au quatrième et dernier problème, le plus important à mon sens, qui a déjà été envisagé par les rapporteurs qui m'ont précédé et par vous-même, monsieur le ministre, celui de la revalorisation de la condition militaire.

Comme vient de vous le dire M. Le Theule, un premier pas est fait dans cette voie, du moins en ce qui concerne les sous-officiers en activité. Ce problème sera traité d'ailleurs, au nom de la commission, tout à l'heure, par notre ami M. Bignon.

Le quintuplement des primes d'engagement, l'augmentation de 27 à 30 p. 100 du pourcentage des sous-officiers de l'armée de terre à admettre en échelle de soldes supérieure n° 4, l'amélioration de la pyramide des grades du corps des équipages de la flotte et surtout la création du corps d'officiers techniciens constituent un excellent ensemble de mesures dont on ne saurait trop féliciter le ministre des armées. Mais il est éminemment regrettable qu'aucune de ces mesures n'ait d'incidence sur la pension des sous-officiers retraités.

Seul un réaménagement des indices de soldes souhaité par tous les commissaires pourrait donner satisfaction totale sur ce point.

Par contre, la situation évolue beaucoup moins favorablement en ce qui concerne les officiers et, de plus, une menace nouvelle vient peser sur certains d'entre eux. Je veux parler de la réduction des effectifs officiers de l'armée de terre.

Le fait est là : 4.000 officiers sont en excédent par suite de la réduction des effectifs. Cette estimation peut d'ailleurs sembler faible a priori. Pour résorber cet excédent, vous l'avez redit tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez retenu le principe du volontariat et nous ne saurions trop vous remercier d'avoir écarté d'emblée toute mesure autoritaire de dégage-ment des cadres. Mais le mot de volontariat ne doit pas dissimuler le fait que l'initiative reste à l'Etat. En effet, si la

contrainte est acceptée par des volontaires, elle n'en reste pas moins une contrainte et, en réalité, l'Etat va rompre le contrat qui le lie à 4.000 de ses serviteurs. Quels échos une telle mesure ne soulèverait-elle pas si elle s'appliquait à des salariés, qu'ils soient du secteur public, semi-public ou privé ?

Ce n'est donc pas parce que ces officiers n'ont pas de porte-parole attitré que leurs intérêts doivent être lésés. Ils subissent indéniablement un préjudice moral et matériel. Rien ne saurait réparer le préjudice moral subi par des hommes auxquels on va demander de quitter une voie qu'ils s'étaient choisie, mais il faut tout au moins atténuer le préjudice matériel dont ils sont victimes et, pour cela, il faut leur offrir un dédommement financier.

Ce dédommagement — on en a déjà parlé — pourrait revêtir la forme d'un pécule de reconversion équivalant à un certain nombre d'années de traitement — trois, par exemple — de manière à permettre à ces hommes d'examiner sans angoisse les diverses possibilités de reclassement pouvant s'offrir à eux. En ce sens, il y a eu l'exemple anglais ; il y a d'ailleurs eu aussi des exemples français, celui des administrateurs de la France d'outre-mer et celui des sous-préfets.

La solution que nous préconisons aurait pour résultat d'accélérer le départ des officiers. Si ces officiers mettent du temps à quitter l'armée, il faudra les payer ; s'ils s'en vont vite, il faudra, bien sûr, les payer aussi mais, avec leur départ, c'est tout un environnement qui disparaît. Notre solution est donc, non seulement une solution d'équité, mais encore une solution économiquement valable. Or, pour l'instant, sans doute pour des raisons d'ordre financier, il ne semble pas que l'on s'engage résolument dans cette voie. Il est prévu des mesures mineures qui faciliteront le départ de certains, surtout de ceux auxquels leur technicité aurait permis facilement de se reconvertir dans le secteur privé.

Nous le disons tout net : ces mesures ne sont pas complètement satisfaisantes et, si elles ne sont pas améliorées, on en arrivera à un dégage-ment autoritaire, même si on ne le dit pas. Nous savons que les études se poursuivent ; aussi demandons-nous au ministre de les orienter dans le sens que nous avons indiqué. Nul doute que les textes qui seront soumis prochainement au Parlement à ce sujet ne recueillent plus facilement l'accord de la commission si elle y retrouve des éléments prouvant que ses conseils n'ont pas été ignorés.

Compte tenu de ces observations, votre commission de la défense nationale et des forces armées a approuvé ce budget à une très forte majorité. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. le président. La parole est à M. Clostermann, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Pierre Clostermann, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, la lecture du rapport pour avis qui a été imprimé et distribué a inquiété ou étonné, selon leur conviction politique, certains membres de l'Assemblée.

Les uns et les autres, je m'empresse de le dire, se méprennent sur les motifs qui ont inspiré ce rapport pour avis.

En effet, la commission de la défense nationale n'a pas entendu faire de ce texte une manifestation de méfiance à l'égard des projets présentés, mais bien plutôt un rappel à la prudence. Elle a voulu marquer ainsi qu'elle était parfaitement capable de suivre les développements techniques les plus avancés, démontrant sa volonté de discuter, d'examiner toutes les phases du développement de la force nucléaire stratégique, en un mot : de participer.

La confiance que porte la commission aux techniciens qui, malgré leur petit nombre, leurs faibles moyens et les délais qui leur ont été impartis, ont réussi des tours de force scientifiques extraordinaires depuis 1958, est non seulement entière, mais doublée d'une grande fierté nationale.

Nos réalisations dans le domaine de la fission nucléaire, dans le domaine des vecteurs à haute vitesse, qui ont permis, l'aboutissement de la première phase de la force nucléaire stratégique dans un temps record et dans le cadre des budgets votés par l'Assemblée, nous permettent de délivrer un satisfecit aux savants, aux ingénieurs, et à tous ceux qui sont responsables de la réussite.

Ceux qui parlent de l'isolement de la France, lequel serait dû au fait que notre pays a réussi à forcer les portes soigneusement verrouillées du monde de l'atome, oublient que l'isolement peut résulter de deux causes.

Il y a l'isolement par l'envie — ce qui est peut-être le cas pour notre pays aujourd'hui — et cet isolement peut être très favorable à préparer les associations de demain. Il y a aussi l'isolement par le mépris. C'est celui que nous avons connu entre 1948 et 1958. Il n'ouvre qu'une porte, celle d'une servitude qui n'eût abouti, au bout du compte, qu'à un asservissement économique. Les Français n'ont plus ni la vocation, ni l'envie, ni l'ambition d'être la meilleure infanterie du monde.

Ce point éclairci, les choses étant ce qu'elles sont, la loi de finances étant ce qu'elle est, nous sommes bien obligés de constater que le fascicule Lieu du budget air, sans son complément logique, la loi de programme, n'offre qu'une bien chétive pâture à la vigilance de votre commission de la défense nationale.

Le détail des chiffres, l'anatomie comptable de ce budget vous ont été exposés fort brillamment par M. Germain au nom de la commission des finances. Je n'y reviendrai point.

Le manque de substance de ce budget inquiète votre rapporteur et nous incite à des récréditations que nous vous prions, monsieur le ministre, de considérer comme un prologue aux discussions à venir sur la loi de programme.

Tout d'abord, deux remarques s'imposent.

La première est que le pourcentage de nos budgets militaires par rapport au revenu national brut est le plus bas, et de loin, parmi ceux de toutes les nations majeures du monde occidental.

La deuxième est que, dans cette enveloppe restreinte des crédits, la part de l'équipement et de la recherche scientifique pure est considérable, atteignant pratiquement 60 p. 100 dans le budget militaire de l'atome.

Nous arrivons ainsi à ce paradoxe : le budget, déjà étroit, des armées supporte le prix de l'équipement industriel et scientifique de la France de 1975.

Je sais bien que ces chiffres, à eux seuls, justifient la politique de la force nucléaire stratégique française. Je sais bien qu'il serait inutile de créer des universités et des lycées si l'économie et l'industrie de la France ne pouvaient absorber des centaines de milliers d'emplois nouveaux d'ici à 1975.

Cependant, dans les limites de cette politique dont nous approuvons, d'ailleurs, les principes, le ministère des armées semble trop à l'étroit pour remplir sa mission qui, après tout, est quand même de doter la France de moyens de défense correspondant aux programmes divers proposés au Parlement.

Or il se trouve que, dans le budget des armées, le budget particulier qui nous intéresse est le support naturel d'une industrie essentielle, l'industrie aéronautique, industrie qui est non seulement inséparable de l'armée de l'air mais aussi, pour vingt ans encore, en sa qualité d'industrie de pointe, un élément majeur de prestige, de propagande et de richesse pour l'économie française.

Toutes ces dernières années, l'industrie aéronautique a apporté, directement, par l'exportation et, indirectement, par la réputation de qualité qu'elle confèrerait aux autres productions françaises, une aide primordiale à notre balance commerciale.

Le chiffre seul de ses exportations, déjà considérable — une moyenne de un milliard et demi par an depuis quelques années, soit 40 p. 100 de son chiffre d'affaires — doit donc être affecté d'un coefficient d'utilité nationale qui en souligne plus encore l'efficacité.

Les commandes étrangères de matériel aérien militaire entrent pour 60 p. 100 dans ce chiffre d'affaires. L'expérience prouve que, chaque fois que des marchés d'Etat français ont démontré l'intérêt de certains avions, les acheteurs étrangers ont suivi. Dois-je évoquer le Mystère IV en Inde, le Fouga-Magister dans le monde, le Mirage en Australie et en Afrique du Sud, et, finalement, la Caravelle ?

Or, l'effectif global de cette industrie n'est, par rapport à celui de l'industrie aéronautique britannique, que d'un tiers. Il est donc presque à la limite du minimum vital et n'aurait à supporter aujourd'hui que quelques aménagements.

Mais c'est aussi une industrie fragile, qui dépend entièrement de l'Etat, de sa politique technique et de ses budgets. Nous sommes persuadés que, au prix d'un remaniement minime de certaines masses budgétaires, d'une politique de rigueur et de constance dans les choix, et d'une autodiscipline de l'industrie elle-même, tout peut être sauvé et tout peut être maintenu.

Par autodiscipline, j'entends la nécessité pour l'industrie, non seulement de ne pas augmenter imprudemment ses effectifs de personnel, comme elle l'a fait ces deux dernières années, mais encore de prévoir une déflation numérique, échelonnée sur les dix années à venir, par une sélection de ses spécialistes et par la reconversion de certaines usines.

Par politique de rigueur et de constance dans les choix, j'entends la mise en œuvre par l'Etat d'une véritable politique aéronautique à longue échéance.

L'Etat devra concentrer ses crédits disponibles sur des séries et des études essentielles. La politique qui consiste à semer sans discrimination, à tous vents, des petits marchés de soutien au détriment des opérations importantes déjà engagées devra cesser, car, sous prétexte de tout sauver, souvent on risque de tout perdre.

Tout d'abord, il faudra considérer comme un principe sacrosaint l'appel en priorité à l'industrie française pour tous les matériels militaires et civils qu'elle est en condition de produire compétitivement sur le plan de la technique et des prix. Il est bien évident que nous ne pouvions pas raisonnablement construire en une douzaine d'exemplaires seulement un avion ravitailleur comme le KC 135.

En revanche, jamais, au grand jamais, la commission de la défense nationale ne pourra oublier l'opération Crusader, dont nous espérons bien qu'elle ne se renouvellera pas. Cette opération, qu'il est difficile de qualifier et qui privera, en 1964, l'industrie française de 400 millions de francs de crédits, soit presque un tiers du volume disponible, avait été considérée l'an dernier comme indispensable parce qu'on avait simplement oublié dans un planning, depuis cinq ans, qu'un chasseur serait nécessaire aux porte-avions.

Or, l'industrie française possédait non seulement une cellule de pointe avec le Mirage III, mais encore elle avait, avec l'Alizé et l'Etendard, fait la rude expérience de l'avion embarqué.

Des investissements d'études considérables avaient été consentis par l'Etat, ne fût-ce que pour les techniques de fabrication de crochets d'apontage et d'ailes repliables pour l'Etendard, investissements qui n'ont pu être amortis.

Un chasseur embarqué français aurait d'ailleurs offert des possibilités intéressantes d'exportation vers nos clients traditionnels qui possèdent des porte-avions, par exemple l'Inde ou l'Australie.

C'est là qu'apparaît le manque de coordination et d'une politique des matériels.

Nous avons d'ailleurs failli récidiver avec l'affaire des Albatros de Samar pour le Pacifique. Je vous félicite, monsieur le ministre, d'y avoir mis le holà dans les délais les plus rapides. Il eût vraiment été assez extraordinaire que, pour cinq hydravions de sauvetage, la marine nationale demandât à l'industrie américaine de remettre en route une chaîne périmée alors que nos Frelons feraient parfaitement l'affaire pour les missions envisagées.

La coordination des programmes doit jouer non seulement entre les programmes militaires divers, mais encore entre les programmes militaires et les programmes civils.

Dès qu'un matériel a fait ses preuves, c'est lui et lui seul qui doit être soutenu, en dehors de toute autre considération.

C'est ainsi que, dans le cas du Potez 840 quadri-turbopropulseur Astazou, l'Etat a voulu, en le commandant en petit nombre, récompenser un effort et soutenir une firme qui venait d'accepter, dans l'intérêt général, de reprendre les usines Morane-Saulnier.

Il eût mieux valu soutenir l'effort de la maison Potez en commandant le plus rapidement possible, avant que la chaîne fût désamorcée, les 130 Fouga-Magister qui nous sont indispensables plutôt que de distribuer des prix — d'encouragement beaucoup plus que d'excellence — pour des avions de six millions de francs pièce. On voulait peut-être encourager l'industrie irlandaise, mais c'est là une autre histoire.

Au G. L. A. M. et au S. G. A. C. C., depuis que celui-ci a gagné la partie aux Etats-Unis, seul le Mystère 20 a sa place aujourd'hui, qu'on le veuille ou non.

Autre exemple : l'Etat a engagé plus de 10 millions de francs dans l'opération Nord 262. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure les Dassault 315, les Dakota de l'armée de l'air et les DC 3 de l'aéronautique civile ne pourraient pas être remplacés par cet appareil qui, il y a quinze jours, a été classé par le C. A. B. américain en tête des remplaçants possibles du DC 3. Je sais qu'on est rarement prophète dans son pays, mais tout de même !

J'en terminerai par le problème des études.

Une étroite liaison s'impose entre les programmes militaires et les programmes civils.

Considérons l'opération Concorde, qui nous réchauffe le cœur et qui va apporter à l'ensemble des industries françaises d'exportation un appoint considérable. Croit-on qu'elle aurait été pos-

sible sans les recherches militaires sur les ailes Delta à haute vitesse, sans le Griffon, sans le Mirage III et surtout sans le Mirage IV ?

Nous réalisons le Concorde avec les Anglais, non parce que nous avons besoin de la technique britannique, à l'exception de la propulsion, comme pour la Caravelle, mais uniquement pour des raisons financières. Nous étions dix ans en avance sur les Anglais dans la technique des cellules supersoniques mach 2, grâce à nos programmes militaires de 1956-1958. Aujourd'hui, on s'aperçoit que même le futur TSR 2 de la R. A. F., qui ressemble comme un grand frère à notre Mirage IV, va profiter, dans sa dernière version, des études que nous avons fournies aux Anglais — c'était d'ailleurs justifié — au début de l'opération Concorde.

Mais, après Concorde — car c'est dix ans à l'avance qu'il faut préparer les études dans le domaine mach 2 1/2 et mach 3 — qu'aurons-nous ?

Ce n'est pas en 1970, quand les Américains auront mis au point la géométrie variable avec le T. F. X., et les Anglais la métallurgie du mach 3 avec le Bristol 188, que nous pourrions repartir de zéro.

Si la loi de programme ne comprend pas, au stade des études, un ou deux prototypes avancés d'avions de recherches couvrant cette plage technique, que sera devenue notre technique en 1970 ?

Vous n'êtes pas près, monsieur le ministre, de transporter des passagers avec des fusées ou d'équilibrer votre balance commerciale en exportant des S. S. B. S.

En revanche, vous pourriez faire d'une pierre quatre coups, d'abord en disposant d'un vecteur valable de remplacement ou intérimaire au cas, toujours possible, de « pépin » technique dans le domaine des engins.

En deuxième lieu, vous doteriez la défense nationale d'appareils de reconnaissance, de contremesure et de pénétration indispensables, comparables au Blinder soviétique, au T. S. R. britannique ou au Lamp américain.

En troisième lieu, vous disposeriez d'un matériel militaire aisément exportable vers l'Inde, l'Afrique du Sud, l'Australie, c'est-à-dire dans tous les pays qui ont besoin de bombardiers moyens pour remplacer leurs Canberra.

Enfin, vous auriez assuré à notre technique de l'aérodynamique et des structures de hautes vitesses les dossiers, les connaissances et les moyens de participer à la concurrence et à la lutte pour les marchés dans la deuxième phase de l'opération Concorde. Car n'oubliez pas que c'est le jour où Concorde fera son premier vol qu'il faudra mettre en chantier son remplaçant.

Si, au lieu de nous congratuler et de nous battre les flancs de joie, au moment du premier vol de Caravelle, nous avions affronté l'étape suivante, c'est-à-dire la mise en chantier d'un long-moyen courrier à haute densité, nous aurions peut-être évité certaines des difficultés que rencontre aujourd'hui le plan de charge de l'aéronautique française.

Toutes ces observations nous conduisent, monsieur le ministre, à vous prier de vous pencher avec la plus grande vigilance sur l'établissement de la loi de programme et sur son financement.

Créez s'il le faut un organisme de coordination entre les civils, les militaires et les trois armes pour éviter les études parallèles, les achats inutiles à l'étranger, ces creux et ces bosses dans les plans de charge qui, finalement, coûtent si cher à l'Etat, pour éviter aussi d'émettre les crédits par la distribution de petits marchés au jour le jour qui ne soutiennent que des firmes moribondes et des matériels mort-nés, pour permettre enfin de dégager la région parisienne de petites usines aéronautiques parasites et sans avenir, au profit de la décentralisation et de l'économie provinciale.

Voilà, monsieur le ministre, sous quel angle et dans quel contexte la commission de la défense nationale entendra juger vos futurs budgets et votre future loi de programme.

Ce sont là, d'ailleurs, les conditions qu'elle a posées à son approbation de votre budget pour la section air. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La suite du débat budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1964 (n° 549) (rapport n° 568 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Dépenses militaires (articles 20 à 22) (*suite*) :

Section commune (annexe n° 37. — M. Roux, rapporteur spécial ; avis n° 606 de M. Le Theule [considérations générales] et de M. Voilquin, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Air (annexe n° 38). — M. Hubert Germain, rapporteur spécial ; avis n° 606 de M. Clostermann, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Forces terrestres et outre-mer (annexe n° 89. — MM. Roux [forces terrestres] et Fossé [outre-mer], rapporteurs spéciaux ; avis n° 606 de M. Le Theule, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées) ;

Section Marine (annexe n° 40. — M. Laurin, rapporteur spécial ; avis n° 606 de M. Jacques Hébert, au nom de la commission de la défense nationale) ;

Budgets annexes des essences et poudres (annexe n° 41. — M. de Tinguy, rapporteur spécial ; avis n° 632 de M. Jarrot, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,*

RENÉ MASSON.